

LE BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXXIII

LEVIS — JUILLET 1927

No 7

LE SEIGNEUR JOSEPH DRAPEAU

Le seigneur Drapeau! C'est le qualificatif que toute la population de l'île d'Orléans donnait à cet homme extraordinaire il y a cent vingt-cinq ans. Encore aujourd'hui, les vieux insulaires, lorsqu'ils veulent parler d'un homme riche, disent: riche comme le défunt seigneur Drapeau.

Joseph Drapeau était né à Saint-Joseph de la Pointe-Lévy le 13 avril 1752, du mariage de Pierre Drapeau et de Marie-Josephte Huard dit Désilets. Comme il n'aimait pas la terre, il ne resta pas longtemps à la maison paternelle. Après avoir appris tout ce que le maître d'école du village pouvait lui enseigner, il traversa le fleuve pour tenter fortune dans la capitale.

Le jeune homme s'engagea d'abord comme commis chez un marchand de provisions. Actif, débrouillard, d'une honnêteté scrupuleuse, Drapeau s'établit bientôt à son compte dans une maison de la basse-ville de Québec située à l'endroit où se trouve aujourd'hui l'hôtel Blanchard ou Cloutier.

Le Canada vendait alors une quantité considérable de grains à l'Angleterre. Les Antilles nous fournissaient la melasse, le sucre, les eaux-de-vie. Pour transporter le grain en Angleterre, pour apporter au Canada les denrées des Antilles, il fallait des vaisseaux. Drapeau se fit armateur et construisit des navires de quelques centaines de tonneaux

qui ne lui coûtaient pas très cher et qu'il vendait à bon profit. Il ramassa une fortune considérable.

“ Aujourd'hui, écrivait M. J.-Edmond Roy en 1899, le négociant enrichi, venu nu de son village, songe à bâtir un palais luxueux dans le quartier fashionable, à avoir de beaux équipages et à frayer parmi le grand monde. Il y a cent ans, alors que le régime féodal était encore dans toute sa splendeur, la suprême ambition du boutiquier était de devenir propriétaire de seigneurie, d'avoir manoir, moulin banal et pigeonnier. Quelles délices que de pouvoir s'asseoir à l'église à la première place sur un banc réservé, d'y recevoir l'encens, l'eau bénite et le pain bénit de préférence à tous les rudes travailleurs de la terre.”

Joseph Drapeau, l'humble fils de cultivateur de Saint-Joseph de la Pointe-Lévy, eut-il ces idées de parvenu ou, comme on dit de nos jours, de nouveau riche? Nous ne le croyons pas. Le grand marchand garda toujours des goûts modestes. Il vécut confortablement, fit donner une excellente éducation à chacune de ses six filles, mais il n'éblouit ni ne choqua ses contemporains par un luxe déplacé. Toute son ambition était de laisser du bien à sa famille, et s'il acheta des seigneuries c'est qu'il considérait ces acquisitions comme des placements de toute sûreté. M. Drapeau pensait juste puisque aujourd'hui, après un siècle et quart, cinq ou six de ses seigneuries sont encore entre les mains de ses descendants.

En relations et rapports d'affaires avec la plupart des seigneurs de la région de Québec, M. Drapeau connaissait leur état de fortune, leurs dépenses, leurs besoins. Quand un seigneur venait en difficultés financières, le riche négociant lui avançait de l'argent ou des marchandises et, quelques années plus tard, l'imprévoyance ou la nécessité forçait le débiteur à abandonner son bien à l'obligé prêtreur.

La première seigneurie achetée par M. Drapeau fut celle de Champlain. Il en fit l'acquisition de Jean-Baptiste Pesard de Champlain, le 21 février 1789 (1).

Un an et quelques mois plus tard, le 17 août 1790, M. Drapeau devenait propriétaire de la seigneurie de Lessard,

(1) Greffe de Deschenaux et Pinguet, notaires à Québec, 21 février 1789.

de la Molaie ou Pointe-au-Père qui appartenait à Alexander McLennan (1).

La même année, M. Drapeau mettait la main sur la seigneurie de la Baie du Ha! Ha! appelée aussi Nicolas-Riou du nom de son premier propriétaire.

Encore la même année 1790, M. Drapeau commençait les habiles transactions qui, en peu de temps, devaient le rendre maître de l'importante seigneurie de Rimouski.

En 1800 et 1801, M. Drapeau devenait propriétaire de la moitié de la seigneurie de l'île d'Orléans.

Un peu plus tard, M. Drapeau achetait une partie de la seigneurie des Eboulements puis, enfin, la seigneurie voisine de la Rivière-du-Gouffre (2).

On aura une idée de l'habileté en affaires et de l'esprit de suite du négociant Drapeau quand on saura que la seigneurie de Rimouski était morcelée entre les héritiers des seize enfants du seigneur René Lepage. Drapeau, en moins de dix ans, en acheta les différentes parties de plusieurs douzaines d'héritiers.

Plusieurs fois, M. Drapeau avait été sollicitée d'entrer dans la politique. En 1809, il se laissa gagner et brigua les suffrages des électeurs du comté de Northumberland. Élu le 23 novembre 1809, il ne siégea pas longtemps à la Chambre d'Assemblée puisqu'il décéda moins d'un an plus tard, le 3 novembre 1810.

De son mariage avec Marie-Geneviève Noël, fille du seigneur de Tilly, il avait eu six filles: 1° Marie-Josephte Drapeau mariée à Québec, le 25 février 1805, à Jean-Baptiste-Philippe d'Estimauxville, et décédée à Saint-Thomas de Montmagny le 17 janvier 1855; 2° Josephte-Marguerite Drapeau mariée à Pierre Garon; 3° Luce-Gertrude Drapeau mariée à Thomas Casault; 4° Marguerite-Adélaïde Drapeau mariée à Augustin Kelly; 5° Flavie-Angélique Drapeau, morte fille; 6° Louise-Angélique Drapeau, aussi morte fille.

Les filles du seigneur Drapeau héritèrent de la fortune et des qualités de leur père. Instruites, intelligentes, charitables, elles furent les bienfaitrices des différentes paroisses

(1) Greffe de Alexandre Dumais, notaire à Québec, 17 août 1790.

(2) La seigneurie de Lepage et Thivierge fut achetée par madame Drapeau, après la mort de son mari.

qui prirent naissance dans leurs seigneuries. Trois paroisses du comté de Rimouski perpétuent le souvenir de ces femmes de bien : Sainte-Luce nommée en l'honneur de madame Casault née Luce-Gertrude Drapeau; Sainte-Angèle de Mérici et Sainte-Flavie en l'honneur de Flavie-Angélique Drapeau.

P.-G. R.

L'HISTOIRE ET LE ROMAN

Histoire et Roman sont cousins et non frères. Mais je crois que nos historiens se soucient plus que jamais d'emprunter au roman quelque chose de son allure pittoresque, de son mouvement, de façon à donner la vie et la couleur à leurs ouvrages. Et cela ne signifie pas qu'ils aient renoncé à l'emploi du document, bien loin de là.

Jamais les recherches historiques n'ont été poussées aussi avant que de nos jours. Il faut s'en applaudir. La connaissance de ses origines, de son passé, de ses titres de gloire, fait partie de l'honneur d'un grand pays comme le nôtre. Augustin Thierry s'était pénétré de cette vérité : on peut le considérer comme le père de l'histoire animée, prise sur le vif, colorée, parlante en un mot. Je citerai volontiers, parmi ses disciples directs, Gabriel Hanotaux, l'historien si lucide et impartial de Richelieu et de Jeanne d'Arc, et le comte Vandal, dont l'"*Avènement de Bonaparte*" est à nos yeux un pur chef-d'œuvre.

Ce besoin de vie, de relief dans une restitution historique, Balzac en proclamait la nécessité, avec son livre sur Catherine de Médicis. Grand admirateur du mot de Napoléon : "L'Histoire de France doit n'avoir qu'un volume ou en avoir mille", il rêva d'écrire une Histoire de France pittoresque. Entendez par là une histoire où l'étude des hommes et des événements ne se borne point aux seuls documents officiels. L'opinion, les écrits des contemporains, journaux particuliers, mémoires, chroniques, pamphlets, feuilles volantes, chansons, tout ce qui sort de la plume, de la presse et des lèvres, fournit autant d'indication pour arriver à connaître la vérité et donner au lecteur la sensation qu'il vit avec elle.

TANCREDE MARTEL

AU SUJET DE LA FAMILLE DE LOTBINIERE

Lettre de Louis-Eustache Chartier de Lotbinière, archidiacre et grand vicaire de l'Évêque de Québec, à son fils François-Louis Chartier de Lotbinière (sans date mais probablement du mois de novembre 1737).

“ On m'a dit, mon cher fils, que vous deviez entrer en retraite au premier jour, je ne say si vous y estes à présent ou si vous n'y estes pas, en tout cas j'ai attendu ce temps là pour vous dire mes sentiments. Vous scavez qu'il y a quatre ans que vous vouliés vous faire recollet. Le père Valérien m'en avertit et je luy dis que je ne consentirais jamais à vous laisser embrasser un estat aussy rude avant l'âge de vingt ans. Je vous le dis à vous même dans le temps et cela n'eut point de suite. L'année dernière vous m'avez marqué de l'isle Royale que vostre parti estait pris et que vous vouliés estre recollet. Vous m'avez demandé en grâce par votre lettre de ne m'y point opposer. Vous avez relasché de Labrador au lieu d'aller en France ou je vous envoyais pour vous mettre en estat de faire quelque chose et vous êtes venu dans un charois qui n'estait point ponté où vous avez couru plusieurs fois risque de perdre la vie, pour exécuter votre projet. Vous êtes arrivé ici le 29bre 1736 après bien des risques et des misères. Je vous ai reçu à mon ordinaire, c'est à dire en bon père. Vous aviez alors vingt ans. Vous avez esté ensuite et mesme dès le lendemain trouver le père Félix, Supérieur, et vous avez escrit au père François commissaire et avez prié le père Supérieur de lui escrire afin qu'on vous receut au nombre des religieux de St-François. Vous scavez que j'ai regardé toutes ces démarches de votre part sans rien dire et que je n'ai pas voulu me mesler de toute cette affaire, de crainte de vous donner lieu de croire et à d'autres, que j'étais bien aise que vous prissiez ce parti et parceque je doutais que vous fussiez assé fervent pour soutenir un noviciat dans un estat aussy rude. Je n'ai donc pris part dans votre affaire que lorsque vous avez pris l'habit de St-François. Depuis ce temps là je vous ai soutenu et je vous ai donné les conseils dont j'étais capable, pour vous inspirer de la ferveur et de la vertu. On a pris deux fois vos voix et vous avez été receu dans l'espérance qu'on a eu apparemment que

vous seriez un bon religieux. La troisième voix qu'on a pris pour vous vous a fait beaucoup d'honneur puisque vous avez été reçu dès lors. Avez vous donné des marques de reconnaissance à la communauté en marquant plus de ferveur —c'est ce que je vous demande—je vous y avais cependant bien invité. Enfin, il faut finir, dans quinze jours votre noviciat est fini et il faut d'icy à ce temps là vous déterminer. L'affaire est de conséquence et il y va de votre salut ou de votre réprobation éternelle. Songez-y, mon fils, la retraite est faite pour cela. Il ne faut pas que le respect humain vous fasse agir, il faut que ce soit Dieu qui agisse sur vous et pour cela, il faut pendant votre retraite vous jeter entre les bras de sa miséricorde. Il peut tout et en vous abandonnant entièrement à lui il vous inspirera ce que vous devez faire. Vous avez des personnes chez vous et en nombre qui peuvent et qui sont en état de vous aider dans une chose de cette conséquence. En tout cas je n'ay qu'une chose à vous dire: Si Dieu vous veut religieux je serai charmé de vous voir faire vos vœux. Si Dieu ne le veut pas, j'en serai au désespoir. Je suis votre père et le serai toujours. Revenu après avoir travaillé de toutes vos forces à consulter Dieu, je vous recevray à bras ouverts et vous serez dans ma maison le plus chéry si vous vous y comportez sagement, mais je veux pour cela que vous fassiez une retraite et dans huit jours j'attends votre réponse. Voyez le père commissaire, le père supérieur, le père Justinien qui est votre confesseur. Commencé d'abord par vous mettre bien avec Dieu et de tout votre coeur et pour lors mandé moi ce qu'il vous aura inspiré et vous pourrez compter que si vous demandé à sortir après avoir pris le conseil de tous ceux que je vous ai nommés et de votre oncle qui est en état de bien vous conseiller, vous serez reçu de moi à bras ouverts. Je vais prier Dieu pour vous pendant tout ce temps et ne luy demanderai autre chose que l'accomplissement de sa sainte volonté.

Je suis, mon cher fils tout avant, votre père

Chartier de Lotbinière,

Archidiacre de Québec.

Réponse de François-Louis Chartier de Lotbinière à son père Louis-Eustache Chartier de Lotbinière, archidiacre de Québec.

Vive Jésus dans nos coeurs

Mon cher père,

Les huit jours que vous m'avez donnés pour faire réflexion sur l'état que j'embrasse sont passés. Il est donc temps de vous exprimer la joie que votre lettre me causa. La tendresse avec laquelle vous me fîtes l'honneur de m'écrire me confirme dans la haute estime que j'avais conçue de votre vertu et de votre zèle pour ma sanctification ; enfin, elle me charma et j'en serai toute ma vie au comble de mes joies lorsque pour rappeler la ferveur monastique au premier degré et pour la confirmer je reviserez les termes tendres avec lesquels vous m'exposez que ce n'est ni le chagrin que je vous ai donné depuis que je suis au monde, que ce n'est le peu d'aptitude de me distinguer parmi le monde, que ce n'est ni le désagrément de voir votre enfant sans bien, sans fortune, sans génie et sans figure, mais que votre principal but est de me mettre devant les yeux la grâce que Dieu me fait de me faire entrer en moi-mesme étant dans le torrent le plus fort de mes passions, d'avoir écouté cette grâce dans le temps et de vous en avoir instruit et d'avoir pris les mesures nécessaires pour me rendre au lieu de mon holocoste—la garde certaine et évidente que Dieu m'a manifestée dans mille périls ; enfin la dernière de toutes les grâces et la plus forte c'est aussitôt mon arrivée d'avoir exécuté sa sainte volonté. Rassurez-vous, mon cher père, quoi que jusqu'au dernier moment de perfectionner ce grand-oeuvre Dieu ait semblé me retirer ses grâces, soit par les traverses, persécutions, haines et attaches, soit par le relachement que je n'ai que trop eu dans mes petits devoirs, cependant il n'a jamais abandonné le ceuille de la porte de mon coeur et citôt que ce coeur endurci s'est ouvert il y a entré et établi son trône. Dans l'instant il me fit sentir qu'il n'était descendu du sein de son père pour se revêtir d'une chaire humaine et souffrir mille opprobes que pour moy, qu'il n'avait versé jusqu'à la dernière goutte de son sang que pour l'expiation de mes péchés qui sont en nombre ; enfin, qu'il n'a été sur terre, pauvre, chaste et obéissant que pour me servir de modèle. Hé-

las ! mon cher père, ce Dieu de miséricorde et de bonté ne m'inspire que renoncement entier de moi-mesme, de porter la croix par tout lieu, de mourir à toutes mes inclinations et passions et enfin de me sacrifier entièrement à lui. Il me presse, il me talonne, il me force, il m'oblige de suivre ses desseins. Ne cessez point, mon cher père, de prier. Imitiez Sainte Monique afin qu'un jour je puisse vous remercier dans le ciel du bonheur que m'auront mérité vos prières. C'est la grâce que je vous demande avec votre bénédiction.

Songez, mon cher père, à régler avec le père commissaire pour qu'on puisse prendre la mesure de l'habit demain ou après-demain.

Michel (1) aurait bien dû... (2)... de retarder sa thèse quelques jours pour me donner le plaisir de l'entendre—, c'est un commencement de mortification (3).

Adresse : Monsieur

Monsieur de Lotbinière,
Archidiacre du diocèse de Québec,
Conseiller au Conseil Supérieur de Québec.

—
Lettres diverses adressées à Michel Eustache Gaspard Chartier de Lotbinière, lieutenant-colonel des Ingénieurs Royaux, chevalier de St-Louis.

Montréal, le 21 septembre 1748

Je vous remercie, Monsieur, des détails que vous me faites des travaux des fortifications. J'ai bien de l'impatience de les voir et vous aussi, mais il naît tous les jours des retards.

Je suis très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

La Galissonnière

A Québec, le 30 juillet 1755

Je recus avant-hier, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et si j'avais été instruit du départ du courrier qui fût envoyé hier à Montréal il eut été

(1) Son jeune frère âgé de 15 ans, fréquentant alors le collège des Jésuites à Québec.

(2) Mots illisibles dans l'original.

(3) François-Louis Chartier de Lotbinière, en religion frère Eustache (1716-84) ne fut pas toujours un modèle de régularité religieuse. Voir Mgr Têtu *Les Evêques de Québec*, p. 289.

certainement le porteur de ma réponse. J'ai été trop flatté de votre souvenir pour ne pas saisir la première occasion de vous en marquer ma reconnaissance. Heureusement qu'il s'en présente une autre aujourd'hui dont je me hâte de profiter. C'est M. de Meloise qui me la fournit et Mde de Léry qui me la procure. Sans que le porteur de cette lettre en soit instruit elle veut bien la mettre dans la sienne pour éviter les tentations que la curiosité pourrait exciter si certaines gens me savaient en correspondance avec vous. Elle se fait sous une adresse étrangère comme un commerce de bonne fortune, — mais j'ai cru devoir prendre cette précaution pour vous exposer, Monsieur, que vous devez être bien tranquille sur toutes les choses dont vous me confierez le secret et auxquelles vous joindrez vos observations et vos réflexions. Je n'en ferai qu'un usage prudent et je ne vous compromettrai assurément pas. J'ai gardé un profond silence sur ce que vous me marquez au sujet des forts Duquesne et Chouagen. Si le rapport qui vous a été fait au sujet du premier est exact on doit s'attendre sans doute à une prompte reddition d'une forteresse respectable. Que de millions vont être ensevelis sous peu de ruines! A peine y en aura-t-il assez pour les couvrir. Je m'imagine que les protecteurs et les entrepreneurs de cet établissement redoutent également sa perte, parce qu'il sera aisé de juger par le peu de résistance qu'y pourront faire ceux qui la défendent, de la faiblesse de cette misérable redoute. Cet événement ouvrira peut être les yeux — et ceux du nouveau ministre sont très clairvoyants. J'ai un plan qui pourra justifier auprès de lui ceux qui auront été contraints de rendre le fort mais ce ne peut être qu'en accusant ceux qui ont abusé de ce terme. Les préparatifs que font les Anglais et les mesures qu'ils prennent pour la conservation de Chouagen rendent nos entreprises sur ce poste aussi douteuses que les leurs paraissent assurées sur tous ceux des nôtres qu'ils jugeront à propos d'attaquer. Voici un moment de crise pour cette colonie, qui demande bien de l'activité, de la fermeté, du secret et des ressources de la part de celui qui la gouverne. La fusée est difficile à démêler, je souhaite qu'elle se dévide heureusement, comme bon citoyen et comme un homme qui prend un intérêt particulier à ce pais. Au surplus, votre position en tout

ceci ne peut qu'être agréable. Si vous échouez, les mesures ont été si mal concertées que l'événement ne peut retomber que sur ceux auxquels on fait faire votre métier. On ne saurait trop tôt faire exécuter les chaloupes que vous avez proposées parce qu'il faut nécessairement les opposer aux corvettes que les Anglais ont fait construire. Ceux qui ont du canon sont toujours redoutables à ceux qui en manquent. Continuez, Monsieur, je vous en supplie, à me faire part de tout ce que vous saurez d'intéressant,—je vous le repete, je n'en abuserai point et vous me mettez en état de répondre au ministre s'il me fait des questions—et même de les prévenir. Si je me chargeais de l'instruire de tous les détails qui m'ont été faits en secret ici par des gens qui gémissent et — qui m'ont cru à portée de les secourir—j'en aurais pour longtemps à l'entretenir. Vous pourrez m'adresser vos lettres sous le couvert de Mde de Léry qui le permet. Elle aura la bonté de me les remettre ici au cas que j'y sois encore ou de me les faire passer par les navires qui partiront après l'escadre. Il n'y a encore rien de moins décidé que le temps de son séjour dans cette rivière. Il paraît que M. Dubois Lamotte veut attendre les nouvelles de France et de Louisbourg avant d'en sortir. Dans ce cas les choses pourront traîner en longueur et nous mener à l'arrière saison—les jours alors sont plus courts et les vents plus forts. Ce sont les plus grands obstacles que nous puissions opposer avec des vaisseaux désarmés, à qui en ont quatre fois plus de bien armés. Mme de Lotbinière ainsi que tous ce qui vous appartient jouit d'une très bonne santé—mais j'ai des plaintes à vous faire ; il y a aujourd'hui huit jours que je donnai une espèce de fête aux dames à laquelle il n'y a pas eu moyen de la déterminer à venir,—je vous en demande justice. Si je reviens dans ce pays, comme je vous avoue que je le souhaite fort, j'espère qu'elle me donnera ma revanche et que les choses seront alors assez tranquilles pour que j'aye plus longtemps que cette fois le plaisir de vous voir et de vous assurer de l'inviolable et très parfait attachement avec lequel,

Monsieur,

J'ai l'honneur d'être

Votre très humble et très obéissant serviteur

Choiseul Graslain

Montréal, le 21 septembre 1757

Je réponds, Monsieur, à toutes vos lettres. J'ai toujours oublié de vous faire part de la lettre de M. le Chever de Voutron au sujet de ce que vous lui devés; comme M. de Léry me dit l'an dernier que cette affaire était finie, j'écrivis en conséquence à M. de Voutron, mais il me marque qu'il n'en a pas été question, je vous prie de terminer cette affaire cette année sans y manquer et de me faire part des arrangements que vous prendrez à cet égard afin qu'en lui répondant je puisse l'en informer. Je consens que M. de la Milice n'hiverne point à Carillon dès que vous jugez que sa présence n'est pas nécessaire, mais je vous recommande de charger une personne sur qui vous puissiez compter de suppléer à son défaut et de lui donner des instructions sur tout ce qu'il sera possible de faire pendant l'hiver. A l'égard des barques que vous pensez qu'il faudrait abattre vous en conférez avec M. de Bourlamaque. Je recevray avec plaisir votre projet pour la campagne prochaine, mais vous pensez bien qu'il ne m'est pas possible et qu'il ne conviendrait même pas de vous faire passer en France dans les circonstances présentes. Il est d'ailleurs de votre propre intérêt de finir le fort que vous avez commencé. Je n'ay pas vu le plan que M. de Crèvecoeur a fait de l'attaque du fort George. Tout ce que vous m'avez demandé dans vos précédentes lettres vous sera exactement envoyé. Le nommé Cazo ni la Morlière n'ont pu vendre de boissons et vous auriez dû demander leur renvoy dès que vous vous en êtes apperçu,—il doit en être de même de tous ceux qui contreviennent à mes défenses. Il n'est pas possible de faire faire des huttes à St-Jean, cet expédient serait plus nuisible qu'utile, attendu que le transport de ces huttes occuperait nos bateaux qui ne sont pas même suffisants pour nos vivres et les autres trains de campagne.

Vous conférerez aussi avec M. de Bourlamaque sur le parti que vous pensez qu'on pourra tirer des hôpitaux d'été etc. J'ai réglé hier la garnison de Carillon à 350 hommes. Les canadiens qui ont fait le foin descendront avec les troupes, ils ne peuvent revenir plutôt parce qu'il faut garder des canadiens pour conduire les batteaux. Madame de Vaudreuil

est très sensible à votre souvenir, elle me charge de vous faire bien des compliments de sa part.

Je suis très sincèrement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Vaudreuil

—
Montréal, le 7 8bre 1757

J'ai reçu, Monsieur, la lettre que vous m'avez fait l'amitié de m'écrire le 11 du mois dernier au sujet de l'inexécution de la parole que le munitionnaire vous avait donnée et de ce qui s'est passé à ce sujet. Comme M. Péan était alors parti de Montréal lorsque j'ai reçu votre lettre il ne m'a pas été possible de remplir vos désirs. Il faut nécessairement différer jusqu'à votre arrivée à Québec. Vous pensez bien que je vous rendray tous les services qui dépendent de moy. j'envoie par cette occasion ordre à M. de Bourlamaque pour le déblayement de l'armée qui se fera le 20 de ce mois. Je suis bien persuadé qu'alors vos ouvrages seront bien avancés par l'application et l'exactitude que vous y aurez porté. J'ay destiné M. Debécour, capitaine au régiment de la Reine à commander à Carillon. Je lui donne ordre d'avoir attention à ce que le Sr La Milice ou telle autre personne que vous aurez destiné pour les ouvrages à faire cet hiver fasse constamment travailler les ouvriers qui vous seront absolument nécessaires pour l'hiver,—car je donne ordre à M. de Bourlamaque de renvoyer tous les Canadiens à l'exception de ces ouvriers. Il faut aussi que vous chargiez de vos ordres une personne sur qui vous puissiez compter et que vous leur donniez des instructions sur tous les ouvrages qu'il sera possible de faire cet hiver. Je vous prévien aussi que je donne ordre à M. Debécour de tenir la main, à ce que le vin qui sera vendu à la cantine ne le soit pas à plus haut prix auquel il a été taxé par mon ordre—ainsi il faudra que votre cantinier y ait attention. Vous pourrez partir de Carillon lors du déblayement de l'armée après toutefois que vous aurez mis en règle tout ce qui concerne votre partie. Je suis sur mon départ pour Québec, je serai bien flaté de vous y voir et de vous assurer des sentiments avec lesquels je suis, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Vaudreuil

J'oubliais de vous marquer que vous ne pourrez garder aucun Canadien ouvrier qu'autant qu'il aura été engagé par le Roy et que le terme de son engagement ne sera pas fini. J'écris cependant à M. de Bourlamaque de vous accorder les ouvriers de bonne volonté qui pourront se trouver dans les troupes de terre.

Vaudreuil

A Monsieur

Monsieur de Lotbinière,
Ingénieur à Carillon

A Versailles, 23 Xbre 1782

Je suis très sensible, Monsieur de Lotbinière, à la part que vous témoigné prendre à la grâce que le Roy m'a faite en m'élevant au grade de Maréchal de France. Votre amitié pour moi ne me permet pas de douter que vous ne partagiez toute ma satisfaction. Je vous prie d'en recevoir mes remerciemens et d'être bien persuadé des sentiments que vous me connaissez pour vous et avec lesquels j'ai l'honneur d'être, mon cher Monsieur de Lotbinière, votre très humble et sincère serviteur.

Le *Maal* de Lévis

A Versailles, 23 Xbre 1782

En conséquence de ce que vous m'avez fait l'honneur de me mander, Monsieur, j'ai fait prendre au bureau de la guerre les informations relatives à la demande d'une place à l'École Militaire pour M. de Juchereau. Il est inscrit sur la liste des aspirants—aussi M. l'Intendant de Corse a effectivement envoyé les papiers nécessaires pour prouver qu'il est susceptible de cette grâce. Mais il ne peut l'obtenir que dans deux ans, parce que ce n'est qu'alors qu'il aura atteint l'âge requis par les réglemens. Avant cette époque toute demande en sa faveur serait prématurée. J'attendrai le moment favorable et j'en profiterai avec beaucoup de plaisirs. Ne doutez pas du désir que j'ai de vous donner des preuves de l'intérêt que je prends à tout ce qui vous touche.

J'ai l'honneur d'être très parfaitement, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

De Vergennes

Lettre du marquis Michel E. G. de Chartier de Lotbinière à M. de Léry, Garde du Roi, son neveu.

Paris, ce lundi avant midi, 30 janvier 1786

Je sors à l'instant de chez M. de Savernay, mon cher Léry, jugeant que votre présence ici est absolument nécessaire et lui ayant demandé si c'était absolument nécessaire d'obtenir pour vous un permis pour vous rendre ici, il m'a dit que c'était nullement pour objet de service mais seulement pour y passer vos quartiers comme vous le pourriez partout ailleurs. Il n'était question pour vous que de prévenir votre brigadier que vos affaires vous appellent sans perte de temps à Paris et qu'étant ici on vous ferait expédier un permis en règle dans le cas de nécessité. Vous ferez toujours bien de vous munir d'un écrit de votre brigadier qui prouve votre règle vis à vis de lui d'après ce que je vous marque; ainsi, aussitôt cette présente reçue perdez le moins de temps possible pour vous rendre de suite ici, apportant avec vous toutes les lettres que je vous ai écrites et tous papiers d'ailleurs qui pourraient vous être de quelque utilité pour ce que vous savez. Il n'y aura pas même grand mal que vous vous fassiez accompagner de tout votre équipage ou vous êtes — au moins du plus précieux que vous puissiez y avoir, ne sachant pas et ne pouvant prévoir le temps que vous serez forcé d'y rester pour qu'il ne soit plus ensuite, question de cette maudite affaire et qu'elle soit entièrement tarie jusques dans sa source. Veuillez descendre chez moi et vous trouverez très près une chambre pour vous recevoir à coucher. Je n'ai que le temps de vous exprimer que je suis toujours votre bon oncle et ami,

Le mis de Chartier de Lotbinière

Adresse: A Monsieur de Léry, garde du Roi, Compie de Villeroy.

A Châlons sur Marne

QUESTION

Juste à l'entrée du bassin de Gaspé, une pointe porte le nom de *Fort Ramezay*. Ce nom rappelle-t-il le souvenir de l'ancien gouverneur de Ramezay ou de son fils, le lieutenant de roi à Québec en 1759?

X. X. X.

L'HONORABLE FREDERIC-AUGUSTE QUESNEL

Fils cadet de Joseph Quesnel, poète et écrivain, natif de France, et de Marie-Joseph Lalande, et frère de l'honorable Jules Quesnel, Frédéric-Auguste naquit à Montréal le 5 février 1785. Après avoir terminé ses études au collège de Montréal, il fit son droit et fut admis au barreau le 5 octobre 1807. Doué d'un jugement sûr et travailleur infatigable, il ne tarda pas à faire sa marque au barreau, et il se créa bientôt une honnête aisance. Il fut l'un des fondateurs et des premiers présidents de la *Banque du Peuple*.

Le 16 mai 1821, l'élection de M. Quesnel comme l'un des commissaires pour la commune de Boucherville fut confirmée par le gouverneur. Il fut aussi nommé commissaire enquêteur, à Montréal, le 1er avril 1829; commissaire pour la construction et la réparation des églises, presbytères, etc., le 29 mars 1830, et commissaire pour l'érection d'une prison à Montréal le 26 juillet de la même année.

M. Quesnel fut créé Conseil du Roi le 5 avril 1831. Il fut membre de l'Assemblée législative comme représentant du comté de Kent, du 25 juillet 1820 au 2 septembre 1830, et du comté de Chambly, du 26 octobre 1830 au 9 octobre 1834. Défait aux élections de cette année à cause de son vote contre les "92 Résolutions", il ne reparut plus en chambre jusqu'à l'Union. M. Quesnel fut membre du Conseil exécutif du 22 août 1837 au 10 février 1841. Le 8 avril suivant, il était élu représentant du comté de Montmorency à l'Assemblée législative du Canada-Uni, et il fit partie de la députation jusqu'au 23 septembre 1844. Le 8 septembre 1848, M. Quesnel était nommé conseiller législatif; il occupa ce poste jusqu'à sa mort arrivée le 28 juillet 1866.

M. Quesnel était un de ces gentilshommes de la vieille école qui favorisaient le lien anglais plutôt que l'annexion à la république voisine; c'est parce qu'il voyait que la politique de Papineau aboutirait à celle-ci, qu'il s'y opposa fortement. Le point d'honneur et le devoir étaient ses guides; c'était un honnête homme dont on aimait à demander l'avis. Le discours qu'il prononça en Chambre, lorsqu'il s'opposa aux "92 Résolutions" vaut la peine d'être lu et médité. Il ne respire que l'honneur et le plus pur patriotisme.

M. Quesnel fit aussi partie de la milice. En 1812, il était capitaine au cinquième bataillon, qui devint le bataillon des Chasseurs Canadiens en 1814. Il fut promu major au quatrième bataillon de Montréal le 1er mai 1830.

M. Quesnel fut président de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal en 1860-61.

FRANCIS-J. AUDET

UNE EXPÉDITION AUX ILES DE LA MADELEINE EN 1706-1707

Le 2 octobre 1706, Joseph Juchereau du Fargy, capitaine commandant de la barque la *Sainte-Anne*, Jean Rinfret dit Malouin, Antoine Parent, Vincent Rodrigue et Pierre Provost, tous de Beauport, et Charles Fortier, de Saint-Laurent de l'île d'Orléans, faisaient le marché suivant avec Joseph Riverin, marchand de Québec.

Ils s'engageaient à partir immédiatement sur la *Sainte-Anne* pour aller hiverner aux îles de la Madeleine et, comme dit le notaire Chambalon qui reçut le marché, "là estant arrivés y faire la chasse et tuerie de loups marins et vaches marines et toutes autres choses qu'ils verront pouvoir trouver au profit du dit sieur Riverin et aux leurs tant à l'égard des pelleteries qui proviendront de la chasse qu'ils pourront faire et des peaux de loups marins et vaches marines que des huiles et autres choses qu'ils pourront faire et recouvrer sur les costes provenant tant débris naufrage et eschouement des balennes, marsouins et toute autre chose généralement quelconque."

Le marché était fait à la charge que tous les profits de l'expédition seraient divisés en trois portions égales. Deux devaient revenir au sieur Riverin, qui faisaient tous les risques du voyage, et l'autre partie aux membres de l'équipage.

Le sieur Joseph Juchereau du Fargy, le commandant de l'expédition, était né à Beauport le 30 mars 1685. Son voyage aux îles de la Madeleine lui donna l'idée d'en demander la concession. En 1717, il passa en France et obtint en partie ce qu'il demandait par un brevet du Roi en date du 18 août 1717.

Juchereau du Fargy décéda à Québec le 1er avril 1720. Il ne s'était pas marié.

LA FAMILLE McDougall

La famille McDougall, célèbre dans l'histoire des Trois-Rivières au dernier siècle, est originaire d'Écosse. L'ancêtre aborda sur nos rives en 1832 et choisit les alentours des Trois-Rivières comme lieu d'établissement. Il amenait avec lui sa femme et deux enfants: un garçon et une fille. Son nom était John McDougall.

Il s'établit sur une terre près du pont, là même où est aujourd'hui bâti l'*Union Bag*. En 1842, il était commerçant, ayant ouvert une *grocerie* au coin des rues du Platon et du Fleuve. Ses affaires prospérèrent. Il fit bientôt un commerce considérable de gros et de détail avec Sherbrooke et le comté de Nicolet. Plus tard, son magasin fut transporté rue des Forges, à l'emplacement où sont aujourd'hui les magasins Cyrille Labelle & Cie, et Larue. Ses entrepôts furent construits, rue Alexandre. En 1870, cette maison était connue sous la raison sociale de *John McDougall & Sons*, marchands de liqueurs, épiceries, produits, ferronneries.

En 1862, John McDougall acquit les forges St-Maurice, et celles de l'Islet situées à deux milles et demi des premières sur la rive gauche du St-Maurice. Sous son administration, les Forges reprirent vie. Les contrats qu'il obtenait étaient considérables et le prix de la fonte, produite aux Forges, était alors de vingt-huit dollars la tonne. En 1872, un petit chemin à lisses fut construit des Vieilles Forges à l'Islet et cet important ouvrage terminé, eut lieu l'inauguration, laquelle fut une fête remarquable, et par le nombre des invités joyeux et par les discours prononcés à cette occasion. Les principaux citoyens des Trois-Rivières y avaient été invités et une soixantaine avaient répondu à l'appel.

La famille McDougall était alors la plus nombreuse et la plus en vue des Trois-Rivières. John, le fondateur, avait été maire des Trois-Rivières de 1855 à 1857. C'étaient des gens aimables et bons s'arrangeant le mieux du monde avec leurs concitoyens canadiens français. Ce bon accord entre les Écossais et les Canadiens français, particulièrement aux Trois-Rivières, a toujours été remarquable.

A l'occasion donc de l'inauguration du chemin à lisses des Vieilles Forges à l'Islet, les principaux orateurs furent

MM. William McDougall, avocat, député des Trois-Rivières au parlement fédéral, E. Gérin-Lajoie et Joseph-Wenceslas Bureau. Ces deux derniers avaient été récemment appelés au Barreau, et jouissaient d'une remarquable renommée comme orateurs. Le thème des discours fut : la fécondité et la prospérité de la famille McDougall qui comptait sept garçons et trois filles : Robert, David, Georges, Alexander, James, Tom, William. James et Tom étaient banquiers ; Alexander s'occupait des Forges de l'Islet, David, Georges et Robert, de celles du St-Maurice ; William était avocat en société avec Houliston. Ils avaient leur bureau sur la rue du Platon. Comme on le voit les membres de cette famille tenaient le haut commerce des Trois-Rivières. En 1872, la famille McDougall comptait déjà 75 membres. Que sera cette famille dans trente ans, disaient les orateurs ? Cette journée fut belle et elle est restée mémorable.

Chose qui illustre bien la vanité fréquente des espérances humaines, les dix années qui suivirent 1872, furent désastreuses pour la famille McDougall. Dans ces dix années, tous les membres de cette famille disparurent des Trois-Rivières, soit par mort, soit par émigration ailleurs. Les anciens se rappellent bien cette époque que l'on a appelée les *années noires*. Une dépression économique intense fit connaître à nos populations la gêne et la misère. La fonte que les MM. McDougall retiraient des Forges tomba de vingt-huit dollars, à douze dollars la tonne.

M. William McDougall fut appelé en 1878 à la magistrature de la Cour Supérieure du district d'Ottawa dont le chef-lieu était alors la ville d'Aylmer. Le nouveau juge était marié à Agnès Henderson. Leur fils John-Malcolm, naquit aux Trois-Rivières, en 1858, où il fit ses études classiques au Séminaire St-Joseph et ses études légales à l'Université McGill. Il fut reçu avocat en 1879. En 1881, il avait épousé Corinne Turcotte, fille de l'honorable J.-E. Turcotte. Il avait pratiqué sa profession avec son père aux Trois-Rivières, d'où il était parti pour s'établir à Aylmer puis à Hull, en 1892. Il fut bâtonnier du barreau d'Ottawa, en 1901.

Conservateur en politique, John-Malcolm McDougall a sans succès brigué les suffrages dans le comté d'Ottawa, aux

élections générales de 1891; dans le comté de Wright aux élections générales de 1896, de 1897 et de 1905; enfin dans le comté d'Argenteuil à une élection partielle tenue en 1908 pour l'Assemblée législative de Québec. En 1911, il fut question de lui comme ministre dans le cabinet Borden. C'est en cette année qu'il fut nommé juge de la Cour Supérieure du district de Hull. Il avait pris sa retraite en 1922. Il est décédé à Montréal, le 5 août 1924. Ses funérailles eurent lieu à Aylmer, en l'église Saint-Paul (R. L., dans le *Bien Public*, des Trois-Rivières, 25 novembre 1926).

LEVIS, PRÈS DU PÔLE NORD

On sait que le gouverneur Murray, pendant son séjour au Canada, fit l'acquisition de plusieurs seigneuries. Il garda ces domaines pendant plusieurs années, puis, à son retour en Angleterre, constatant que ses seigneuries, administrées par des agents, ne lui rapportaient pas de gros revenus, il songea à les vendre.

Feu J.-Edmond Roy nous apprend dans son *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, qu'il y avait alors à Londres un riche anglais, lord le Despencer, qui désirait faire des acquisitions de biens-fonds dans la colonie. Les anciennes seigneuries avaient ses préférences.

Le général Murray lui offrit sa seigneurie de Lauzon. Lord le Despencer écrivit à ce propos à Hugh Finlay, établi au Canada depuis plusieurs années, pour avoir des informations.

Le 10 août 1773, Finlay donnait au lord anglais la description des seigneuries de Lauzon, Mascouche, Terrebonne, Laprairie, Lachenaie, Longueuil et Beloeil. Il lui avouait que ses préférences personnelles allaient à la seigneurie de Longueuil. Il ajoutait, toutefois, qu'il y avait au Canada tant de seigneuries à vendre qu'il n'avait que l'embarras du choix.

La réponse de lord le Despencer à Hugh Finlay a été conservée. Elle mériterait d'être encadrée. Dans une lettre du 29 août 1773, lord le Despencer écrivait qu'il était frileux et qu'il croyait que la seigneurie de Lauzon était trop près du pôle nord. Il demandait de nouvelles informations sur la seigneurie de Longueuil plus éloignée du pôle.

LA PERTE DE LA FLUTE DU ROI "LE CAME-
LEON" AU SAULT DE LA CHAUDIERE EN 1754

Québec, 25 8bre, 1753

Monseigneur,

J'ay l'honneur de vous rendre compte que c'est au Sr Le Vasseur à qui l'on doit l'épreuve que nous faisons d'hiverner le *Tigre* au Saùlt de la Chaudière.

On ne pouvoit mieux choisir qu'un vaisseau condamné pour voir l'effet que feront les glaces, et si elles ne luy font aucun dommage comme il y a lieu de l'espérer; ce sera une ressource inappréiable pour le commerce de la colonie et en temps de guerre on pourroit même faire sortir des vaisseaux frais carenés pour la course.

J'attends avec beaucoup d'impatience le succès de cette épreuve pour vous en informer.

Je suis avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Duquesne (1)

Québec, 8e 8bre, 1754

Monseigneur,

J'ai l'honneur de vous informer combien j'ay été touché en descendant de Montréal de voir le vaisseau *Le Caméléon* perdu sur la pointe du sud ouest du saùlt à la Chaudière et après avoir mûrement examiné toutes les manoeuvres que l'on a fait pour le conduire dans cet endroit, il n'en est pas une seule qui ne fut à propos comme vous l'aurés vû par le compte que vous en a rendu le Sr. Foucault, j'ay même remarqué qu'on s'est servy de tous les expédients imaginables et qu'il n'est point de justes mesures qui n'ayent été prises pour prévenir un si facheux accident.

Ce considéré, Monseigneur, je puis vous assurer que personne n'est reprehensible de ce naufrage, puisque le premier accident n'est arrivé que par des anchres rompues et le second par des amarres qui ont cassé par la violence du courant. Cet exemple et celui que j'ay à vous citer des deux anchres que le Sr de Voutron perdit en rivière lorsqu'il m'amena icy avec la *Seine* et qui rompirent toutes deux à la

(1) Correspondance générale, vol. 99.

verge à un piéd du jas doivent vous engager, Monseigneur, à rechercher de très près le fournisseur sans quoy le Roy seroit exposé à perdre tous les vaisseaux qui ne peuvent se dispenser de mouiller souvent sur des fonds durs, je défierois au plus habile marin de se parer du naufrage lorsqu'il y aura de si mauvaises anchres.

Je ne dois pas vous laisser ignorer, Monseigneur, la bonne conduite que Mr Foucault a tenu après la perte de son vaisseau dont il a été consterné, il n'en est sorty avec ses officiers et son équipage que par mon ordre, et après avoir presque tout sauvé ainsi qu'il vous en informe.

Je n'ai pû m'empêcher d'admirer l'arrangement avec lequel il a envoyé tous les effets de ce navire aux magasins du Roy et c'est à cette sage précaution que l'on doit tout ce qui s'est sauvé.

Comme je n'ay pu descendre que très tard de Montréal où j'ay hiverné, je me suis fait informer si le *Tigre* n'avoit pas été incommodé par les glaces, on m'a assuré que cet hivernage seroit fort bon, mais que l'entrée du sault à la Chaudière étoit fort délicate en ce que la marée y est d'une violence extraordinaire et qu'il n'y a qu'un petit instant d'étales dont on peut profiter quand on ne sera pas pressé par une voye d'eau comme on l'a été du *Caméléon*, nous sommes convenus avec Mr Bigot qu'on le brûleroit afin d'empêcher que les glaces, dont l'effort est presque incroyable ne le portent dans quelque endroit où il pourroit nuire.

Je suis avec un profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Duquesne (1)

Québec, 25 7bre, 1754

Monseigneur,

Je n'ai pus rendre compte plustot à Votre Grandeur sur le malheur arrivé à la flutte le *Caméléon* au sault de la Chaudière, où j'ai été continuellement occupé jusqu'à ce jour pour sauver les effets et agrès du vaisseau; Votre Grandeur a déjà sceut par les procès verbaux, les lettres de messieurs de Bigot, intendant, et Foucault, commandant le *Caméléon*, tous les différents accidents qui luy sont arrivés jusqu'au dix

(1) Correspondance générale, vol. 99.

de septembre où nous avons manoeuvré pour l'entrée dans le dit sault.

Après avoir porté plusieurs ancres a toué tribord et babord de la rivière, une autre pour croupiere afin de le contretenir dans le chenaille, et des aussieres debout pour le aller en ligne droit sur le *Tigre*, cette manoeuvre ayant été un peu longue a faire nous remimes cette operation au landemain mais, monseigneur, lorsque Votre Grandeur apprendra que le soir la voie d'eau augmenta avec tant de violence que toutes les pompes, et la force de nos bras ny pouvoient suffir dans ce triste état, nous avons été forcé pour sauver le vaisseau et la vie à plus de deux cent hommes de passer sur l'ordonnance; pour y parvenir nous profitames de l'étal du soir de notre manoeuvre de midy avec des fanaux sur les balises, ce qui auroit parfaitement bien réussy si deux de nos retenus du côté nord-est n'eussent point rompus, dans un instant le flot jetta le vaisseau sur la batture du sud oist à tribord, sans perdre espérance nous reportames de nouvelles amares pour nous retirer, mais la violence des courants rendit tous nos travaux infructueux.

C'est pourquoi, monseigneur, j'insiste auprès de Votre Grandeur pour qu'elle voulut bien ordonner qu'il ne fut envoyé des ports du roy en ce pais que de bon cordage, nayant icy que des manoeuvres durs et difficiles à faire par la violence des courants de cette rivière.

Nous n'avons déjà que trop éprouvé l'année dernière la défectuosité de ses cordages puisque tous nos franfunins manquèrent les uns après les autres en mattant l'*Algonquin*, nous avons également depuis quelques années la douleur de voir le vaisseau de cette colonie en risque par la mauvaise qualité des ancres.

Je n'expose là, Monseigneur, rien que de vrai et suis persuadé que Votre Grandeur sera convaincus par les témoignages qui luy seront rendus, du zèle et de la probité avec laquelle je travail.

J'ai l'honneur d'être avec un très profond respect, Monseigneur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Dailleboust de Cerry (1)

(1) Correspondance générale, vol. 99.

TROIS ACADIENS, "CONGREGANISTES"

“ En 1776, dit M. Raphaël Bellemare, quelques Acadiens d'Yamachiche (de la Grande Acadie), oubliant que les habitants des colonies anglaises de l'Amérique avaient toujours été les pires ennemis de l'Acadie et du Canada français, s'enrôlèrent dans l'armée américaine, sous Montgomery venu pour prendre Québec et nous entraîner dans le mouvement révolutionnaire contre leur mère patrie, l'Angleterre.

“ Les injustices et les abominables traitements reçus des mains du gouverneur anglais de la Nouvelle-Ecosse (Lawrence) avaient nécessairement laissé dans l'esprit des Acadiens des impressions ineffaçables. Ils redoutaient de nouvelles perfidies de la part des Anglais du Canada, et voyant arriver une armée puissante pour les chasser d'ici, un certain nombre d'entre eux crurent l'occasion favorable pour venger leurs griefs. Ils se crurent justifiables d'offrir leur assistance à cette armée ennemie.

“ Il y a dans les vieux documents du congrès des États-Unis quelques pages où figurent les noms de trois cultivateurs de la Grande Acadie qui avaient servi dans cette armée. La récompense qu'ils reçurent du gouvernement américain ne paraît pas avoir été prompte ni généreuse.

“ Les trois Acadiens dont nous parlons sont nommés dans les rapports en langue anglaise du Congrès, *Gregory Strachan, Joseph Green* et *Paul Landree*. Il faut traduire ces noms par Grégoire Trahan, Joseph Grigne (alias Melançon) et Paul Landry, orthographe française de ces noms. Ils étaient tous les trois résidants sur des terres de la Grande Acadie d'Yamachiche avant l'arrivée de l'armée américaine dans le Bas-Canada ”.

Dans son ouvrage *Les bases de l'histoire d'Yamachiche*, M. Raphaël Bellemare donne une traduction des documents qui furent soumis au Congrès des États-Unis par Grégoire Trahan, Joseph Grigne et Paul Landry (pages 169 et seq).

ALEXANDRE MENUT

De la cuisine du Château Saint-Louis au Parlement provincial, voilà le joli pas franchi par ce Vatel canadien venu au pays en qualité de cuisinier du gouverneur James Murray et qui remplit aussi pendant quelque temps les mêmes importantes fonctions chez le général Guy Carleton. Ayant obtenu, en 1768, un permis de vendre des liqueurs spiritueuses et des vins, il ouvrit, "à l'enseigne de la Couronne, rue du Parloir, au-dessus de l'Évêché, à la Haute Ville", une taverne où les clients étaient assurés "d'être servis exactement, et de la meilleure façon Anglaise et Française au nouveau goût, à un prix raisonnable." M. Menut allait aussi servir à domicile "petit ou grand repas, Club ou Mess".

Quittant temporairement ses marmites vides et ses bouteilles pleines à cause de la guerre qui mettait un lien à la bourse sinon un frein à l'appétit des Québécois, M. Menut échangea la cuiller à pot contre un fusil et il prit part à la défense de la ville assiégée durant l'hiver de 1775-76, comme simple milicien dans la compagnie numéro 2 de la milice canadienne de Québec. Il obtint plus tard un octroi de terre dans le canton de Simpson en remerciement de ses services militaires.

M. Menut représenta le comté de Cornwallis à l'Assemblée législative, du 20 juillet 1796 au 13 juin 1804, mais il semble avoir quitté la ville au printemps de 1803, pour n'y pas revenir. S'absenta-t-il aussi du pays? Où et quand est-il mort? Voilà trois questions que nous n'avons pu résoudre.

M. Menut était français de langue, sinon de nationalité, et protestant. Il avait épousé Marie Deland. La *Gazette de Québec* du 13 janvier 1825 annonçait le décès, "à Simpson, rivière Saint-François, le 9 décembre 1824, de dame Marie Menut, veuve de feu Alexandre Menut, ci-devant membre du Parlement provincial pour l'île et comté d'Orléans". C'est la veuve du député de Cornwallis. Il n'y eut pas de député Menut à l'île d'Orléans.

Voici maintenant deux intéressants extraits de la *Gazette de Québec* au sujet du sieur Menut.

“ Québec, le 8 Janvier 1778.

“ Mercredi de la semaine dernière, jour de l’anniversaire de la victoire remportée sur les rebelles dans leur attaque de cette ville en 1775, les Messieurs qui ont servi dans la garnison pendant cet hiver mémorable, ont donné le bal le plus splendide et le plus élégant souper à la taverne de Menut; la compagnie de plus de deux cent trente personnes tant Dames que Messieurs faisoit le coup d’oeil le plus brillant, la joie et la gaieté y regnèrent ensemble toute la nuit.— Vers les six heures et demie du soir Son Excellence Messire Guy Carleton, Chevalier du Bain, notre digne Gouverneur et notre heureux Général, avec l’uniforme de la Milice (relevé du Ruban et de l’Étoile) ainsi que tous les Messieurs de ce corps qui ont servi sous lui pendant le Siège, entra dans la chambre du Bal, accompagné de Mylady Maria, &c., &c. Le bal s’ouvrit aussitôt par Mylady Maria et l’Honorable Henri Caldwell, Ecuier, Lieutenant-colonel Commandant la Milice Britannique. On dança jusqu’à minuit et demi que les dames furent conduites dans la chambre du Souper, où le Sieur Menut montra de nouvelles preuves de ses talents supérieurs dans l’art de traiter qu’il prétend à juste droit avoir sur ses pareils. Mais lorsque nous rendons justice à son mérite, en qualité de cuisinier, nous souhaitons qu’il se renferme dans son état—la cuisine; car l’on ne peut certainement ajouter rien au repas qui fut servi aux Dames par un valet crasseux, exactement habillé comme le bourreau dans la *Venise sauvée*, avec la différence considérable cependant que l’un paroît toujours avec un tablier blanc et un bonnet et l’autre justement le contraire. La compagnie se retira vers les quatre heures du matin entièrement satisfaite de la réjouissance, et tous en bonne humeur. Puisse cette disposition continuer jusqu’au 31 Décembre prochain et les suivans et puisse chaque retour de ce jour glorieux (dont l’événement a non seulement conservé cette garnison, mais même toute la province) être célébré avec le même esprit d’union en reconnoissance de notre heureuse délivrance des embûches de nos ennemis et en remerciement des douceurs de la paix et de la tranquillité, du gouvernement et des loix dont nous jouissons maintenant par l’heureux succès de ce jour. ”

M. Menut répondit à cet article dans les termes suivants :

“ Québec, le 29 Janvier 1778.

“ Mr. L'imprimeur Le paragraphe inséré Dans vostre gazette Du 8 janvier la Description De la fete celebrée a part Montre L'intention qua eut l'auteur De Divertir et faire rire le public En me voulan tourner En ridicule je suis bien aise que Son peut De finesse n'aye pas reüssy dans Son projet Car la Comparaison et sy drole quant vérité Cella fait plutot pitiez que rire et tres meseante pour Lislustre Compagnie qui y assistoit qui doit couvrir de confusion son propre auteur et son ouvrage et il peut aprandre que

un Cuisinier est par son art Divin
Cheri Des grands Des heros et Des belle
et que le beau D'une fete immortelle
est Detre chantée en face Du festin
Si Dans son art il a bien réüssy
Le Dieu Comus aura Soins de Sa gloire
vous confondra et auteur et grimoire
et le Public Dira dieu grand merci
Des vos pareil que voulez vous qu'on pense
Dors En avant Lon en fera grand Cas
un auteur fade est un tres mauvais plat
Mis a la porte Sera la recompense.

“ Nous avons inséré la complainte ci-dessus non pas tant dans la vue de divertir nos lecteurs, que dans celle de les convaincre de l'impartialité de notre Gazette: mais avant que de quitter cette matiere pour toujours, nous prenons la liberté de dire à Monsieur Menut qu'au lieu de montrer le plus petit ressentiment contre nous pour avoir inséré le paragraphe dans lequel on lui faisoit allusion dans notre Gazette du 8 du présent, il auroit dû le considérer sous le même point de vue que l'auteur le donnoit, c'est a dire, comme un avis: et assurément, malgré la déclamation ci-dessus en *Salmigondis*, nous trouvons qu'il en a profité, parce que le Lundi suivant de la publication du dit paragraphe, il se montra non seulement en chemise et en bonnet blanc, mais encore avec un visage frais.

“ Nous ne voulons disputer ni l'antiquité ni la divinité de l'art de la cuisine, parce que c'est une matiere trop raffinée

et trop intriguée pour que nous nous en mêlions, nous ne prétendrons pas non plus arracher à Mr. Menut cet applaudissement qu'il attend de son ami Comus; nous pensons seulement que l'art paroîtroit très divin et que Comus seroit très content si le cuisinier ne paroîssoit pas tant qu'un Cyclope."

FRANCIS-J. AUDET

UNE JARRET DE VERCHÈRES

Le septième jour de novembre 1807 à trois heures après midy, par nous soussigné curé de cette paroisse (omis de) Bécancourt, a été inhumé sous le banc seigneurial en cette Église, avec les cérémonies ordinaires, le corps de dame Marie-Charlotte de Verchère, épouse de Jean-Baptiste Drouet, de Richerville, Seigneur du lieu, laquelle est décédée hier à trois heures après midy après une courte maladie, âgée de soixante et douze ans, munie de tous les secours de l'Église. Furent présents Bonaventure Levesque, Antoine Labady, Louis Landry, Antoine Deshays et plusieurs autres paroissiens du lieu, quelques-uns ont signé avec nous de ce requis et les autres ont déclaré ne le scavoir de ce enquis lecture faite suivant l'ordonnance.

(Signé) Louis Landry
Antoine Labadye
Labady, ptre

QUESTION

Le 24 octobre 1657, le *Journal des Jésuites* note que quelques Iroquois ont pillé deux Français à l'Arbre à la Croix. Le 16 du même mois, le même *Journal* avait mentionné que deux Français avaient été pillés au Cap à l'Arbre. L'Arbre à la Croix et le Cap à l'Arbre sont-ils un seul et même endroit? Le texte du *Journal* laisse clairement entendre que cet endroit était près de Trois-Rivières. Quel est le site précis de l'Arbre à la Croix?

T. R.

LE CHEVALIER D'AIGUEBELLE

C'est au mois de juin 1755 que le chevalier d'Aiguebelle débarqua à Québec avec le régiment de Languedoc dans lequel il servait en qualité de capitaine.

Lieutenant en 1734, M. d'Aiguebelle avait été fait capitaine en 1741. Le 16 mars 1757, il était promu capitaine de grenadiers.

La même année 1757 le roi de France accordait une gratification de 300 livres à M. d'Aiguebelle.

Au mois d'octobre 1757, M. d'Aiguebelle fit partie du conseil de guerre qui eut à juger MM. de Vergor et de Villeray pour avoir remis les forts de Beauséjour et de Gaspareau aux Anglais. Les deux officiers furent absous. Le jugement du conseil de guerre fut généralement critiqué, mais, au dire de Montcalm lui-même, les juges avaient jugé suivant l'information. Il n'y avait donc pas de reproches à leur faire.

A la bataille de Sainte-Foy, le 28 avril 1760, M. d'Aiguebelle se distingua par sa bravoure et son sang-froid. Il commandait cinq compagnies de grenadiers, à la gauche de l'armée. C'est lui qui eut l'honneur de commander l'attaque contre le moulin Dumont. Ses braves grenadiers s'emparèrent d'abord de cette position importante, puis les Montagnards Ecossois la leur enlevèrent, mais M. d'Aiguebelle conduisit une nouvelle attaque de ses braves contre le moulin et cette fois il leur resta. Garneau a rendu un bel hommage à M. d'Aiguebelle et à ses grenadiers dans son *Histoire du Canada*.

C'est sans doute pour récompenser M. d'Aiguebelle de sa belle conduite à la bataille de Sainte-Foy que le chevalier de Lévis demanda pour lui le grade de lieutenant-colonel.

Le 28 juin 1760, il écrivait au maréchal de Belle-Isle :

“ Je demande une augmentation de pension pour MM. Trivier, Dalquier et de Poularies (ces deux derniers s'étant particulièrement distingués à la tête de leurs brigades, je crois qu'il serait du bien du service de leur en marquer votre satisfaction par une lettre particulière) et la commission

de lieutenant-colonel pour MM. de Fouilhac, Duparquet, comamndants, et d'Aiguebelle, capitaine de grenadiers".

M. d'Aiguebelle se rembarqua pour la France avec ce qui restait de son régiment après la capitulation de Montréal.

QUESTION

Au cours d'une discussion, au sénat canadien, dans le printemps de 1919, un sénateur a révélé que Napoléon Ier avait un jour jeté les yeux sur la baie d'Hudson comme première prise avant de faire la conquête du Canada.

La *Presse* du temps révélait ainsi ce point d'histoire:

Un jour, un ambassadeur anglais du nom de Mackenzie était en Suède à la cour du roi Bernadotte. Au cours d'une conversation avec cet ancien maréchal de France, ce dernier lui dit: "Seriez-vous parent, par hasard, de M. Mackenzie qui a longtemps habité dans la région de la Baie d'Hudson, et qui est l'auteur d'un livre important sur ce pays?" "C'était mon cousin, répondit l'ambassadeur d'Angleterre, et très naturellement je connais bien son ouvrage. Il a exploré le Nord-Ouest jusqu'aux montagnes Rocheuses". "Ce que vous ne savez pas, répliqua le roi de Suède, c'est que Napoléon a fait traduire cet ouvrage en français et en a donné un exemplaire à chacun de ses généraux pour leur permettre d'étudier le territoire de la Baie d'Hudson au point de vue de la stratégie. L'empereur croyait que c'est en pénétrant au Canada par cette région, qu'on aurait trouvé le moyen le plus facile de faire la conquête du pays."

L'histoire du grand Napoléon a été scrutée dans ses moindres détails. Je ne crois pas que ce rêve de prendre la baie d'Hudson ait germé dans le cerveau du conquérant. Nulle part, non plus, on voit que Napoléon ait fait traduire l'ouvrage de Mackenzie. Je serais fort curieux de connaître la vérité à ce sujet. Quelle que soit la personnalité du roi Bernadotte, sa parole en cette matière ne suffit pas. Il nous faut des faits appuyés sur des écrits pour croire à cette fumbulesque idée.

Prof.

CALIXA LAVALLEE

Calixa Lavallée, l'auteur de notre hymne national, *O Canada*, est né à Verchères le 28 décembre 1842, du mariage de Jean-Baptiste Pâquet dit Lavallée et de Charlotte-Caroline Valentin. Voici son acte de naissance, extrait des registres de la paroisse de Saint-François-Xavier de Verchères:

“Le 28 décembre 1842, par nous soussigné, curé, a été baptiste Calixa, né de ce jour, du légitime mariage de Jean-Baptiste Pâquet, fils, forgeron, de cette paroisse, et de Charlotte-Caroline Valentin. Le parrain a été Jean-Baptiste Pâquet, père, et la marraine, Charlotte Lалу, qui n'ont su signer. X. Ol. Bruneau, Ptre, curé.”

La généalogie qui suit nous permet de comprendre que le parrain et la marraine furent les grands-parents de l'enfant: Jean-Baptiste Pâquet dit Lavallée et sa femme, Charlotte Lалу dit Lamontagne. La partie de la paroisse de Verchères où est né Calixa Lavallée est aujourd'hui comprise dans la paroisse de Sainte-Théodosie.

La famille Pâquet dit Lavallée, à laquelle appartient l'auteur de notre chant national, a eu pour berceau, au Canada, la paroisse de Saint-Laurent, Ile d'Orléans.

L'ancêtre, Isaac Pâquet dit Lavallée, originaire de Saint-Jean-de-Montaignu, dans le Poitou, en France, se maria en 1670 à Château-Richer. Au recensement de 1681, on le trouve établi à Saint-Laurent, Ile d'Orléans; sa famille se compose de sa femme, Elisabeth Meunier et de quatre enfants.

Vers le milieu du dix-huitième siècle, un membre de cette famille, demeurant à Beaumont, alla s'établir à Verchères, où il eut une nombreuse descendance. Quelques-uns des descendants de cette branche abandonnèrent le nom de Pâquet pour ne garder que le surnom de Lavallée.

Généalogie de Calixa Lavallée.

I—Isaac Pâquet dit Lavallée. Fils de Mathurin et de Marie Frémillon, de Saint-Jean-de-Montaignu, dans le Poitou, France. Il se maria à Château-Richer le 30 juin 1670, à Elisabeth Meunier.

II—Charles, marié le 1er février 1694 à Jeanne Coulombe, à Saint-Laurent, île d'Orléans.

III—Charles, marié le 29 octobre 1725, à Beaumont, à Marie-Charlotte Allaire.

IV—André, marié le 15 février 1768, à Verchères, à Agathe dit Saint-Jean.

V—Jean-Baptiste, marié le 23 septembre 1793, à Verchères, à Josephte Dansereau.

VI—Augustin-Jean-Baptiste, marié le 6 novembre 1815, à Verchères, à Charlotte Lalu dit Lamontagne.

VII—Augustin-Jean-Baptiste, marié le 5 avril 1842, à Verchères, à Caroline Valentin.

VIII—Calixa, baptisé le 28 décembre 1842.

Calixa Lavallée contracta mariage à Lowell, Mass., le 21 décembre 1867, avec Joséphine Gentilly. De ce mariage naquit un seul garçon, Jules-Maximilien, baptisé le 24 août 1884, à l'église de Notre-Dame-des-Victoires, à Boston, Mass.

Calixa Lavallée mourut à Boston, à l'âge de 48 ans et 24 jours, le 21 février 1891. A l'époque de sa mort il était maître de chapelle à la cathédrale catholique de Boston. Des funérailles solennelles lui furent faites auxquelles assistaient Sa Grandeur Mgr Williams, archevêque de Boston, et un grand nombre de citoyens distingués.

La carrière artistique de Calixa Lavallée, quoique brève, fut bien remplie. Après avoir fait des études préliminaires de musique, à Montréal, il alla se perfectionner aux États-Unis et en Europe. Tour à tour compositeur, directeur d'orchestre, organiste, et surtout pianiste, organisateur de concerts auxquels il prenait une large part, partout, il a fait preuve d'une activité dévorante et d'une grande valeur artistique. D'après le témoignage de ceux qui l'ont connu intimement, le talent artistique de Calixa Lavallée portait un cachet national, ou mieux l'empreinte de la nature grandiose et pittoresque de notre pays. On lui attribue comme premiers maîtres de musique MM. Letondal et Sabatier. Il a vécu à Montréal et aux États-Unis. Il séjourna deux ans à Québec, c'est-à-dire pendant les années 1880 et 1881. Durant son séjour à Québec, il fut organiste à l'église Saint-Patrice et professeur de musique. C'est ainsi qu'il se trouva dans la vieille capitale lors de la célébration de la fête de Saint-Jean-Baptiste en 1880.

Calixa Lavallée a donné des récitals et des concerts dans les principales villes du Canada et des États-Unis. A la fin de l'année 1887, Lavallée, qui avait établi son séjour à Boston, eut l'honneur d'être délégué en Angleterre pour représenter les musiciens américains au grand congrès musical qui eut lieu à Londres le 3 janvier 1888.

Calixa Lavallée a laissé un grand nombre de compositions musicales, entre autres, deux opéras, un oratorio, une cantate (1878), l'hymne national des Canadiens français, *O Canada*, composé en 1880, un grand nombre de morceaux pour piano, un offertoire (soli, chœur et orchestre, etc., un trio et deux quatuor, pour instruments à cordes, etc., etc.).

Pour nous, Canadiens français, l'hymne national dont il a doté notre pays, restera son oeuvre maîtresse. Elle rappellera à jamais sa mémoire au Canada.

HORMISDAS MAGNAN

LES DISPARUS

Romain-Octave Pelletier — Né à Montréal le 10 septembre 1843, du mariage de J.-B.-Généreux Pelletier et de Marie Masson. Admis à la profession de notaire, il abandonna bientôt son étude pour se livrer exclusivement à la musique. Il fut choisi comme organiste à la cathédrale Saint-Jacques, à Montréal, puis vécut quelques années aux États-Unis. A son retour à Montréal, M. Pelletier fut nommé organiste à l'église Saint-Jacques-le-Mineur. Il devint ensuite maître de chapelle à l'église du Gesù. En 1887, il était de nouveau choisi comme organiste à la cathédrale Saint-Jacques et il n'abandonna ce poste qu'en 1922. En 1919, l'université de Montréal lui conféra le titre de docteur en musique. Décédé à Montréal le 4 mars 1927, M. Pelletier était l'auteur de plusieurs traités musicaux, entr'autres *l'Accompagnement du chant grégorien*, ouvrage très répandu. Il composa aussi plusieurs morceaux de musique religieuse et publia bon nombre d'articles sur la musique et le mécanisme du piano.

LETTRE DU GOUVERNEUR DE VAUDREUIL, ET
DE L'INTENDANT BEGON AU MINISTRE

(12 NOVEMBRE 1712)

(*Suite et fin*)

Le Sr Begon tiendra la main à l'exécution de l'arrest rendu au Conseil de Sa Mté en 1668 portant defenses aux pères et mères de s'opposer aux mariages de leurs enfants scavoir, les garçons à 20 ans et les filles à 16 et suivra exactement cette jurisprudence dans toutes les affaires qui viendront pardevant luy au sujet des mariages. Le Sr de Vaudreuil se conformera aussy sur ce sujet aux intentions de Sa Mté. Le Sr de Vaudreuil suivra ponctuellement ce que vous luy prescrivez, Monseigneur, dans la distribution qu'il fera aux Sauvages des médailles de Sa Mté et leur fera valoir autant qu'il pourra ces marques d'honneur qu'il ne donnera qu'à ceux qui les auront méritées, avec toute la réserve qu'il conviendra pour ne pas avilir ces grâces en les rendans trop communes.

Le Sr de Longueil est très sensible à la satisfaction que Sa Mté a de ses services, le Sieur de Vaudreuil continue de vous assurer Monseigneur, que le dit Sr de Longueil est un des officiers de cette colonie qui mérite le plus des grâces de Sa Mté (1).

Le Sr de Vaudreuil n'a pas manqué de faire connaitre aux Iroquois le tort qu'ils ont eu de s'estre joints aux Anglais l'année dernière, ils ont voulu faire entendre au Sr de Vaudreuil que jamais leur intention n'avait esté de nous venir attaquer et que s'ils s'estoient assemblés chez les Anglais, ils ne l'avaient fait que pour profiter des présens considérables que les Anglais leur ont fait et que la meilleure preuve qu'ils en pouvaient donner, estait que les Anglais leur ayant proposé de se détacher pour venir en party contre nous, ils les auraient refusé, et qu'on pouvait encore juger qu'ils n'avaient point eu de mauvaises intentions, puisqu'ils ont laissé passer tous

(1) Charles LeMoyne, premier baron de Longueuil, décédé à Montréal le 7 juin 1729.

nos canots au Détroit qui venaient charger de pelleteries, lesquels ils auraient pu arrester s'ils avaient voulu, disant encore que si les Anglais étaient venus attaquer Montréal, ils ne seraient venus avec eux que pour estre spectateurs de ce qui s'y serait passé, le Sr de Vaudreuil qui scait à quoy s'en tenir a bien voulu recevoir ces raisons.

Les Srs de Vaudreuil et Begon ont fait assembler les négocians de cette ville pour les informer des intentions de Sa Mté au sujet des apps (appointemens) du Sr Riverin auxquelles ils se conformeront ces négocians ayant consenti que sur le produit des 4% par livre sur le prix du castor que la compagnie doit commencer à payer la présente année, le Sr Riverin reçoive les six années d'appointemens qui lui sont deus en qualité de député de cette colonie, mais il nous ont prié, Mr., d'avoir l'honneur de vous supplier de faire cesser cette députation en vous représentant que cette somme de 3000£ n'est payée que par un très petit nombre de négocians de Montréal, qui font le commerce du castor, ce qui leur est très onéreux d'autant que ce sera aussi un prétexte pendant plusieurs années aux intéressés à la compagnie du castor de ne payer icy à leur bureau le castor à ceux qui y en apporteront qu'à raison de 30s. la livre, ce qui est très préjudiciable au commerce de la colonie et même aux intérêts de cette compagnie puisque les négocians ne pouvant traiter le castor avec les sauvages qu'à proportion du prix qu'ils en reçoivent au bureau et ne pouvant donner en échange à ces sauvages que des marchandises à un prix excessif.

Il est certain que les sauvages trouvant plus d'avantage à négocier avec les Anglais continueront de porter leur castor à Orange sans qu'on puisse les en empêcher.

Les Srs de Vaudreuil et Begon ont remis au Sr Pinault l'ordre que Sa Mté luy a accordé pour le faire jouir des exemptions de tutelle et curatelle et autres privilèges pendant le tems qu'il sera employé à faire le recouvrement de ce qui est deus à la compagnie. Ils l'obligeront de leur en rendre compte année par année, ce qu'il

n'a pu faire celle cy par une indisposition dans laquelle il est tombé, et dont il n'est pas encore rétably.

Le Sr Begon examinera après le départ du Héros les comptes du Sr Duplessis, les observations qui y ont esté faites, et ses repliques, à quoy il travaillera avec une attention particulière, et s'attachera autant qu'il le pourra à éclaircir ces comptes qui luy ont paru d'une si grande discussion à la première connaissance qu'il en a prise qu'il ne luy aurait pas esté possible, Mgr, de vous en rendre compte à présent, ce qu'il fera l'année prochaine, en vous envoyant suivant vos ordres un extrait avec son avis. Le Sr de Vaudreuil a réitéré au Sr Duplessis les deffenses qui luy furent faites l'année dernière de continuer ses longues écritures.

Le Sr Collet procureur général a esté receu au Conseil Supérieur, les Srs de Vaudreuil et Begon auront pour luy les esgards qu'il peut désirer et luy rendront service dans les occasions qui se présenteront, leur paraissant un très bon sujet.

Le Sr de Vaudreuil a remis au Sr baron de St. Castin le brevet de lieutenant surnuméraire qu'il a plu à Sa Mté luy accorder et luy a fait espérer en mesme temps qu'il recevrait de nouvelles grâces de Sa Mté en continuant de servir avec la mesme affection, et la mesme bonne volonté qu'il a fait par le passé, le Sr Begon luy fera payer ses appointemens sur les fonds de l'extraordinaire de la guerre, suivant vos ordres, il vous supplie, Mgr, au cas que la paix soit faiste l'année prochaine de luy accorder un congé pour passer en France où il a des affaires de familles qui luy sont de la dernière conséquence s'agissant de tout son bien.

Le Sr de Vaudreuil continue à faire fre par tous les sauvages dans le gouvernement de Baston des partis contre les Anglais, et quelques pourparlers que les Anglais ayent eu avec eux à Kasquebay cette année, y ayant attiré plusieurs sauvages pour faire des échanges et des propositions de paix le dit Sr de Vaudreuil a fait faire par des Sauvages qui luy sont affidés des coups sur les Anglais peu de jours après les échanges et propositions de paix qui avaient esté faites, et il peut vous

asseur, Mgr, qu'il trouvera toujours le moyen de traverser les accomodemens que les Anglais proposent aux Abénakis. Les Srs de Vaudreuil et Bégon se conformeront à vos ordres pour la distribution des présens de Sa Mté à faire à ces Sauvages pour les maintenir dans nos intérêts, sur quoy ils ont l'honneur de vous représenter, que par l'estat du Roy de la présente année il n'a esté fait aucun fond pour les présens à faire aux Sauvages de l'Acadie, et vous supplie d'accorder les dix mil livres de fonds qui vous sont demandés dans le projet pour cette dépense.

Il a esté fait cette année aux fortifications de cette ville la maçonnerie de deux tours bastionnées l'une dans la courtine du bastion St-Jean et l'autre au dessus du palais, la charpente et la couverture des bastimens qui ferment la gorge de cette première sont faites, il a esté fait aussy une muraille de six pieds de haut et de deux d'épaisseur le long de la coste du palais depuis la redoutte du boureau jusques à la grange de l'hospital, elle suffit de cette hauteur en cet endroit qui est fort haut et fort escarpé, il a esté encore fait plus des deux tiers de la tenaille de maçonnerie qui s'estant depuis la redoutte du cap aux Diamans jusques à celle du moulin de du Pont faisant 160 toises de long, tous ces ouvrages sont faits conformément au plan du Sr de Beaucours que vous avez approuvé, Monseigneur, et sur lequel vous ordonnez de faire travailler, ces ouvrages ont coûté au moins 6000 l. sans y comprendre les bois de charpente, fer et autres munitions tirés du magasin du Roy, ainsy la dépense excède les fonds portés par l'estat du Roy de cette année de plus de 35000 l. Le Sieur de Vaudreuil a cru devoir faire pousser ces ouvrages avec vigueur sur les avis qu'il a eu de plusieurs endroits que les Anglais avaient encore dessein de le venir attaquer cette année, et il prend la liberté de vous représenter, Mgr, que trois raisons sont décisives pour presser les fortifications de cette ville, la première si elle estait une fois bien fortifiée les ennemis ne feraient jamais aucune entreprise sur cette colonie, cette mesme raison empêcherait les Iroquois de nous faire la guerre, parce que suivant les

apparences, ils n'entreprendront rien sur nous que par l'exemple des Anglais.

La 2e est que les peuples de cette colonie ne s'y trouvent pas en seureté regardant les biens qu'ils y possèdent comme leur pouvant être ôtés d'une année à l'autre, ce qui fait qu'ils ne cherchent que les occasions d'en sortir, et les empeschent d'y faire les établissemens qu'ils y pourraient faire.

La 3e est que plus cette ville sera fortifiée, et plus les peuples de la colonie auront de respect et de soumission pour les ordres de celui qui y commande, ces raisons vous persuaderont sans doute, Mgr, qu'il est très important d'achever promptement les fortifications de cette ville, laquelle pourrait estre fermée, et mise hors d'insulte dans l'année prochaine si on voulait faire une pareille dépense à celle qui a esté faite cette année, quoique ces raisons soient très fortes pour presser vivement ces travaux le Sr Begon a représenté cependant au Sr de Vaudreuil qu'il avoit de vous, Monsgr, des ordres si précis de ne point excéder les fonds que Sa Mté a réglé par ses états que n'estant pas en son pouvoir d'y contrevenir, il ne consentirait point qu'on continuast de travailler aux fortifications de cette ville, et ne ferait payer aucune des dépenses qui pourraient estre faites sur ce sujet jusques à ce qu'il soit informé qu'il aura plû à Sa Mté d'accorder un suplement de fonds pour acquitter les excédans de dépense de la présente année que le Sr Begon juge fort considérables quoi qu'il n'ait pas pû encore en prendre une parfaite connaissance, qu'outre ceux qui sont sur les fortifications, il y en aura encore sur les dépenses extraordinaires de la guerre des présens faits aux Sauvages, et pour les hardes qu'on n'a pû se dispenser de faire fournir depuis un an aux soldats, pour lesquels il n'est point remis de fonds, on se trouve encore à présent dans la nécessité de leur faire fournir des hardes, sans quoy ils ne pourraient pas soutenir la rigueur de l'hiver, et quelque économie qu'on puisse avoir, la dépense ira à plus de dix mille escus, comme il n'y a rien dans les magasins, le Roy paye au quatruple de la juste valeur ce qu'on est obligé d'acheter ce qui est le

prix courant, les particuliers qui ont besoin des mesmes marchandises les payant sur le mesme pied, cette augmentation provient decry où sont les cartes, et est la source des excédans qui se sont faits depuis quelques années, parce que le Roy m'envoye presque rien de France, et les lettres de change sur les trésoriers n'estant point receües dans le commerce, on ne peut avoir ce qui est nécessaire qu'avec des cartes qui tombent de plus en plus dans le mesme decry que celuy où ont esté les billets de monnaye, et les billets dans les ports sur Mrs les trésoriers de la Marine, ce qu'on ne peut empescher qu'en envoyant beaucoup de marchandises, et faisant tirer pour le surplus des fonds ordonnés des lettres de change sur Mrs les trésoriers de la Marine en les faisant acquitter régulièrement pour établir la confiance.

Les Srs de Vaudreuil et Begon feront entretenir suivant vos ordres le rempart qui commence depuis le jardin de l'hostel Dieu jusques à celuy de Mr l'Évesque inclusivement.

Le Sr de Vaudreuil peut vous assurer, Monseigneur, que le fort de Chambly est l'ouvrage le plus utile qui serait encore fait en ce pays-cy puisqu'il le couvre entièrement du costé d'en haut, et peut empescher les ennemis de passer soit qu'ils voulussent pénétrer dans le fond de la colonie de Montréal ou descendre à Québec en cas qu'il fust attaqué par en bas, du moins ne pourraient-ils le faire sans de grandes difficultés dès qu'on y fera camper un corps de 7 à 800 hommes lesquels ayant un lieu seur de retraite seraient à portée sans rien risquer de les harceler, on peut placer dans ce fort 40 pièces de canons et 36 pierriers, 500 hommes y peuvent faire le service et 1000 y peuvent estre a couvert en cas de besoin, on y peut mettre des vivres pour la subce de ce nombre d'hommes pendant un an, et des munitions de guerre autant qu'on y en peut avoir besoin, et pour autant de tems qu'on voudra, enfin, Monseigneur, ce fort doit estre regardé comme le rempart du Canada du costé d'en haut.

Le Sr de Vaudreuil a une joye extreme de ce que vous approuvez, Monseigneur, les ordres qu'il a donnés

et les mesures qu'il a pris l'année dernière sur les avis qu'il a reçeu que cette colonie devait être attaquée par en haut et par en bas. Il peut vous asseurer et le Sr Begon aussi qu'ils ne feront aucune dépense que celle qu'ils ne pourront se dispenser de faire pour le bien du service de Sa Majesté.

Le Sr de Vaudreuil réitère toujours ses ordres aux officiers qui sont détachés pour les convois qui se font d'un fort à un autre, ou qui vont en party de se charger et d'avoir un soin particulier de tous les canots, agrés, ustencilles et munitions qui leur sont remises et d'en rendre compte au magasin à leur retour, et il peut vous asseurer, Monseigneur, que ces officiers exécutent régulièrement ses ordres et qu'ils continueront de le faire à l'avenir, leur ayant fait connaître que ceux qui n'auraient pas sur cela une conduite conforme aux intentions du Roy seraient privés des grâces de Sa Mté. Le Sr Begon aura de son côté une attention particulière en observant de ne faire délivrer aucun canot à ces officiers que sur leurs recepissez par lesquels ils s'obligeront d'en rendre compte, et de leurs ustencilles à leur retour, ou d'en payer la valeur au Roy, ny ayant pas d'autre moyen pour ces canots qui est considérable.

Les Srs de Vaudreuil et Begon tiendront exactement la main à l'exécution des deux arrests du conseil rendus au sujet des concessions, ces arrests n'ont pas encore esté enregistrés, ils le seront après le départ du *Héros*, le Sieur Begon aura l'honneur de vous rendre compte, Monseigneur, l'année prochaine du succès qu'auront eu ces deux arrests, et des terres qui auront esté concédées aux habitans faute par les seigneurs de l'avoir fait et de celles qui auront esté réunis au domaine faute d'estre habités.

Les Srs de Vaudreuil et Begon auront l'honneur de vous envoyer l'année prochaine suivant vos ordres un estat de toutes les seigneuries qui sont accordées en Canada, en haute, moyenne et basse justice, dans lequel il sera marqué celles où les seigneurs entretiennent des offers de justice, n'ayant pû cette année avoir cet estat exactement.

Les Commis de Mrs les trésoriers généraux de la Marine en ce pays ne trouvant point à tirer des lettres de change sur les fonds ordonnez, les Srs de Vaudreuil et Begon sont encore dans la nécessité de faire des cartes tant pour acquitter le restant des dépenses de cette année, rendre aux marchands de cette ville les sommes qu'ils ont prêtées à Sa Mté pour les ouvrages des fortifications et autres dépenses qu'on a pu se dispenser de faire pendant la présente année que pour celles de l'année prochaine auxquelles ils ne pourront satisfaire qu'en faisant pour 400000 ll. de nouvelles cartes, sur quoy ils ont l'honneur, Monseigneur, de vous représenter qu'ils ne croient pas qu'il soit en leur pouvoir l'année prochaine de se servir de ce moyen pour acquitter les dépenses qui seront ordonnées, ne leur paraissant d'autres expédiens que celui d'envoyer icy beaucoup de munitions et de faire acquitter les lettres de change qui seront tirées sur Mrs les Trésoriers généraux de la Marine.

Quelque perquisition qu'on a faite du nommé Poulargue, qui fut condamné l'année dernière aux galères, on ne l'a pu trouver.

Les Srs de Vaudreuil et Begon ont fait enregistrer au Conseil Supérieur l'édit concernant les 4d. pour livre et tiendront la main à son exécution à commencer au premier janvier prochain, n'étant pas possible sans causer beaucoup de dérangement dans les comptes des trésoriers de la Marine de faire le recouvrement de ces quatre deniers, ainsy qu'il est ordonné par cet édit à commencer du premier juin 1709. Comme les commis en ce pays continueront de retenir sur les appointemens et solde des compagnies les 6 d. pour livre jusques à la fin de cette année, le produit de ces 6 d. pour livre tiendra presque lieu de la recette qu'on aurait pu faire des 4 d. pour livre sur toutes les dépenses, celle des compagnies faisant plus de la moitié des dépenses de ce pays.

Les Srs de Vaudreuil et Begon attendront suivant vos ordres, Monseigneur, que Sa Mté se soit expliquée sur la retenue du dixième dans les colonies, sur quoy ils ont l'honneur de vous représenter que les officiers de guerre et de justice et autres employés dans les états du

Roy pour des appointemens, gratifications, ou pensions en cette colonie, y subsistent avec beaucoup de peine, et principalement dans ces derniers tems qui n'estant payés qu'en monnaie de cartes qui sont fort décriées, on leur fait payer un quadruple ce qu'ils sont obligés d'acheter, et si on adjoutte à la misère, où ils sont présentement la retenue de 10d. ils seront tout à fait hors d'Etat de subsister, n'ayant d'autres revenus que ce que Sa Mté a la bonté de leur accorder, les Srs de Vaudreuil et Begon espèrent des bontés de Sa Mté pour cette colonie, qui jusques à présent a esté exempte de toutes sortes de droits que Sa Mté voudra bien qu'elle ne soit point sujette au dixième.

Les Srs de Vaudreuil et Begon tiendront la main exatement à l'exécution du Reglement dont coppie est cy-jointe, fait par le Sr Raudot fils, lequel fixe le nombre des cabaretiers qui doivent estre dans la ville de Montréal.

Ils croient que les habitans de Montréal contribueront volontiers à la dépense qu'il faut faire pour entourer de murailles la ville de Montréal, parce que la fourniture des pieux à laquelle on les a obligés jusques à présent pour l'entretien de la closture de cette ville leur est fort à charge, et le deviendra encore plus à l'avenir par le grand nombre de ces pieux qui se trouveront pourris qu'il faudra remplacer, on pourrait faire cette muraille en plusieurs années, et ces habitans se trouveraient déchargés dès la première année de la fourniture de ces pieux parce que ceux qui seraient ostez de l'espace dans lequel on aurait commencé cette muraille serviraient à remplacer les mauvais pieux des autres endroits de la clôture de cette ville, les Srs de Vaudreuil et Begon feront faire par le Sr de Beaucour un plan de cet ouvrage sur lequel ils feront le projet de la dépense qu'il faudra faire pour l'exécuter et verront ensuite ce que la ville pourra fournir chaque année, et sur ce pied là, en combien de tems cet ouvrage pourrait estre fait, et s'il serait praticable de diminuer l'estendue de la ville, dont ils auront l'honneur de vous rendre compte l'année prochaine.

Les Srs de Vaudreuil et Begon croient qu'il conviendrait de mettre au fort de Pontchartrain de Chambly deux compagnies complètes avec leurs officiers en y établissant un commandant fixe lequel serait en mesme temps le plus ancien capitaine d'une de ces deux compagnies, et auquel il faudrait donner au moins 1000 ll. d'augmentation d'apps en considération de la dépense qu'il sera obligé de faire dans ce poste qui est un très grand passage en tems de paix et en tems de guerre le rendez vous de tous les partis qu'on envoie contre les Anglais, mais comme Chambly est dans l'estendue du gouvernement de Montréal n'en estant éloigné que de 5 lieues par terre, et qu'on est obligé d'y faire passer de Montréal tous les secours de troupes, vivres et munitions que mesme en cas d'occasion, il pourrait estre à propos que le gouverneur ou le lieutenant de Roy de Montréal, s'y rendit avec des troupes, il paraist nécessaire pour le bien du service que l'offer qui commandera à Chambly soit toujours sous les ordres du gouverneur de Montréal, au moins jusques à ce que ce poste soit mieux étably qu'il n'est, ainsy il suffit à présent d'y mettre un commandant. Ils ont l'honneur de vous proposer les Srs Dejordis, Tonty, d'Esgly et La Corne, capnes, qui leur paraissent les plus propres pour commander dans ce poste, afin que sur ces quatre vous choisissiez, Monseigneur, celui qui vous sera le plus agréable estant tous officiers.

Les Srs de Vaudreuil et Begon ont informé les Srs Hazeur que Sa Mté ne leur veut point accorder le droit qu'ils ont demandé de traite et de chasse dans leur terre de la Malbaye.

Le Sr de Vaudreuil peut vous assurer, Monseigneur, n'avoir fait délivrer aux Sauvages aucuns fusils que dans des occasions où il estait absolument nécessaire de le faire pour le bien du service du Roy, et l'avantage de la colonie, et il a eu et aura sur cela toute la réserve qu'on doit avoir sur les avis de l'approche des Anglais il en fust presté beaucoup aux habitans de cette colonie l'année dernière que le sieur Daigremont a fait rendre.

Il est vray, Monseigneur, que nos Sauvages domiciliés portent la plus grande partie de leur castor à Orange, qu'ils y traittent pour des marchandises étrangères, lesquelles ils apportent ensuite à Montréal où ils les traittent avec les Sauvages des nations d'en haut qui y descendent ordinairement tous les ans, et mesme avec les marchands de cette ville ces Sauvages domiciliés font plus car ils vont attendre les sauvages des nations d'en haut aux passages pour leur traitter leurs pelleteries avant qu'ils soyent descendus en cette ville, les Srs de Vaudreuil et Begon sont persuadés comme vous, Monseigneur, que ce commerce est préjudiciable au Royaume, mais il n'est pas possible de l'empescher par la force. Il serait même dangereux de l'entreprendre par le grand interest que nous avons de ménager les Sauvages et principalement dans le tems présent.

Il n'y a que deux moyens pour empescher la continuation de cet abus, l'un d'augmenter le prix du castor et l'autre de diminuer celuy des marchandises qu'on traite ordinairement aux Sauvages, le premier serait préjudiciable aux traittans du castor qui s'opposeraient à l'augmentation de prix ayant encore à jouir de six années de leur bail, mais si ces intéressés connaissaient leur véritable intérêt, ils mettraient le second moyen en usage en faisant passer tous les ans pour leur compte dans cette colonie pour 40 ou 50.000 ll. de marchandises de traite suivant l'estat cy-joint, lesquelles ils pourraient faire vendre en gros ou en détail ainsy qu'ils leur paraitraient le plus convenable, cette augmentation de marchandises de cette qualité en ce pays, en ferait sans doute diminuer le prix, ce qui mettrait ceux qui les traittent en estat de les donner aux Sauvages à meilleur marché qu'ils ne le peuvent faire à présent, estant certain qu'il n'y a que l'abondance de ces marchandises qui puissent en faire diminuer le prix, et quand il arriverait que sur la vente de ces marchandises ces intéressés trouveraient peu d'avantage, comme ils pourront faire acheter avec ces effets beaucoup de castor en concurrence avec les autres.

Ils diminueront par ce commerce la somme qu'ils sont obligés de tirer tous les ans en lettres de change, ce qui n'empeschera pas qu'ils ne fassent recevoir icy à leur bureau tous les castors qui y seront aportez par les négociants, mais quand ils n'y trouveraient aucun avantage il ne leur reste que ce moyen pour augmenter la traite du Castor en attirant à Montréal nos Sauvages qui l'envoyent à Orange, sans quoy il n'est pas possible de les en empescher.

Les négocians de Quebec ont envoyé cette année à Plaisance des vivres en si grande quantité qu'il y a lieu de croire que l'abondance y sera cette année et la prochaine. Le Sr Daigremont y a fait envoyer au Sr de Costebelle pour le compte du Roy sur la demande qu'il luy en a faite 800 quintaux 82 lbs de farine, 160 quintaux de pois et quatre milliers de briques, ces effets ont esté chargés sur 7 Vaux. On a eu nouvelle qu'il y en a eu un de pris, sur lequel il y avait pour le compte du Roy 859x 49 lbs de farine et 1009x 73 lbs de pois, il y a apparence que tous les autres y seront arrivés heureusement.

Les Srs de Vaudreuil et Begon exciteront les négocians de cette ville à continuer leur commerce avec la colonie de Plaisance. Les Srs de Vaudreuil et Begon s'appliqueront autant qu'il sera possible à trouver les moyens d'augmenter le commerce de cette colonie et pour cet effet ils donneront aux négocians de cette ville toutes les facilités et la protection dont ils pourront avoir besoin, et une entière liberté de le faire comme ils le jugeront à propos, en témoignant de la considération à ceux qui par leur application trouveront de nouveaux moyens de l'augmenter et feront de nouvelles entreprises.

Les sieurs de Vaudreuil et Begon auront une attention particulière à ce que la justice soit rendue en cette colonie sans partialité, et à exciter les offers de justice à se bien acquitter de leur devoir, par la considération qu'ils marqueront avoir pour ceux qui auront la réputation d'estre les plus intègres ; le Sr Begon a fort envie de bien exécuter en cela et en toutes autres choses les

intentions de Sa Majesté et y donnera sa principale attention.

Les Srs de Vaudreuil et Begon ont l'honneur de vous assurer, Monseigneur, de leurs bonnes intentions à inspirer par leur exemple aux peuples de cette colonie, le respect qu'on doit avoir pour tout ce qui a rapport à la religion et au culte de Dieu, le clergé est en ce pays cy d'une si grande édification, que les ecclésiastiques inspirent de la piété aux peuples qui y paraissent fort portés. Il est mort l'année dernière, et celle-cy environ quinze prestres tant religieux que séculiers qu'il serait fort à désirer qui fussent bientôt remplacés y ayant plusieurs cures qui ne sont point desservies.

Les Srs de Vaudreuil et Begon ont informé le Sr de Beaujours que Sa Mté en luy accordant la place d'ingénieur qu'avait le Sr Levasseur de Néré, a réduit les appointemens qui y sont attachés à la somme de 800 ll. et a accordé aux Srs de Catalogne et de Morville qu'elle a fait sous ingénieurs 200 ll. d'appointemens à chacun. Ils feront passer à Montréal le Sr de Catalogne et le Sr de Morville servira icy suivant leur destination, et il ne sera plus employé à l'avenir sur les travaux de sous ingénieurs ou d'inspecteurs qu'en cas d'une nécessité indispensable.

Les Srs de Vaudreuil et Begon feront enregistrer au Conseil Supérieur l'arrest qui borne la banlieue du fort Pontchartrain de Chambly, et tiendront la main à son exécution.

Ils ont remis au Sr Hazeur la commission que Sa Mte luy a accordée pour remplir la place de conser qu'avait le feu Sr de Villeray, et au Sr Dartigny l'ordre de Sa Mté pour faire les fonctions de lieutenant particulier à la place du dit Sr Hazeur et les ont fort exhorté de s'appliquer à remplir dignement les fonctions de leur employ.

Les Srs de Vaudreuil et Begon ont reçu les lettres de naturalité que Sa Mté a accordé à Marie Tilver et à Ester Awelin, anglaises catholiques, ces lettres sont devenues inutile par le party que ces deux filles ont pris de

se faire religieuses, l'une aux Ursulines de Quebeck et l'autre à la communauté des Hospitalières de Montréal.

Les Srs de Vaudreuil et Begon ont l'honneur de vous informer de la mort du Sr Duplessis fabert le... avril dernier et de celle du Sr de Beaubassin le 15 septembre dernier, tous deux Capnes auxquels le Roy a accordé cette année la croix de chevalier de St-Louis. Il vacque par la mort du Sr Duplessis une pension de six cents livres dont il estait payé à Paris par une ordonnance du Roy, sa femme est morte un mois après luy, ils ont laissé cinq enfans, trois garçons et deux filles dont l'aisné est enseigne dans les troupes et ils sont sans bien les bons et anciens services de leur père, nous engageant, Monseigneur, à vous prier de leur faire donner par Sa Mté sur cette pension 300 ll. par accroissement aux survivans d'entr'eux, et à l'esgard des trois cents livres restans, nous croyons qu'ils ne peuvent estre partagés plus charitablement qu'en faveur de la veuve du Sr de la Jemeray, Capt dans les troupes, qui a servy avec distinction et qui a laissé sa veuve chargée de six enfans sans aucun bien, et en faveur de la veuve du Sr de Puigibaut, lieutenant des troupes, qui est chargée de deux enfans dont le plus âgé n'a que quatre ans, ces deux veuves ne subsistent actuellement que par les charités qui leur sont faites.

La compagnie du sieur Duplessis s'estant trouvée vacante la première, le Sr de Vaudreuil l'a donnée au Sr Cher Begon suivant l'ordre du Roy qui luy a esté accordé pour la première vacante. Nous vous prions, Monseigneur, de vouloir bien en envoyer la commission et en mesme tems d'avoir la bonté de luy accorder la croix de chevalier de St-Louis qui avait esté donné au Sr Duplessis Fabert en considération des blessures considérables qu'il a reçu à Vigo, et ayant l'honneur d'estre enseigne de vaisseau depuis dix ans, ce qui luy donne mesme le rang au dessus de plus de la moitié des capes. de ce pays icy, le Sr de Vaudreuil se joint avec plaisir au Sr Begon pour vous demander instamment cette grâce pour son frère, et nous vous en serons, Monseigneur, très humblement obligé.

Les Srs de Vaudreuil et Begon ont l'honneur de vous représenter, Monseigneur, les longs et bons services du Sr de la Martinière, per coner au Conseil Supérieur, et le plus ancien juge de cette colonie, le plus intègre, le plus éclairé et en mesme tems le plus pauvre estant chargé d'une grosse famille qu'il a bien de la peine de faire subsister. Ils vous supplient de vouloir bien obtenir de Sa Maté que la gratification de 200 ll. qui lui a esté accordée par ordonnance du 13 juin dernier luy soit continuée.

Le Sr de Vaudreuil a jugé à propos, Monseigneur, de charger le Sr de Beaujeu des paquets, et a l'honneur de vous le recommander. Il y a quinze ans qu'il est icy, il luy est survenu des affaires de famille qui l'obligent de passer. C'est un parfaitement bon officier.

Nous avons l'honneur d'estre avec un très profond respect,

Monseigneur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

VAUDREUIL BEGON

A Québec, le 12 novembre, 1712. (1)

LES DISPARUS

L'abbé Thomas-Benjamin Pelletier—Né à Kamouraska le 8 juin 1807, du mariage d'Antoine Pelletier et de Judith Dionne. Il fut d'abord notaire et exerça sa profession de 1833 à 1835. Ordonné prêtre le 18 octobre 1837, il fut préfet des études au collège Sainte-Anne-de-la-Pocatière, puis directeur du collège de Terrebonne. Il décéda à Saint-Joseph de Lévis le 25 avril 1861. "Cet érudit modeste, et sans prétention, dit M. J.-Edmond Roy, a beaucoup écrit, malheureusement ses travaux littéraires publiés la plupart du temps sous le voile de l'anonyme sont difficiles à trouver maintenant. Nous connaissons de lui des notes critiques sur *l'Histoire du Canada* de Garneau et des observations sur le projet des lois de fabrique de M. Dorion qui méritent d'être lues."

(1) Archives de la province de Québec, 2e série, cahier 11.

LETTRE DU COLONEL PRACTOR A MADAME DE
SALABERRY

Madame,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre, par le soldat pour qui vous avés eu la grâce de prendre tant d'intérêt.

Il est vrai que je serai jamais capable de répondre à cette grâce et humanité, que vous avés montré, à moi, et principalement à cet pauvre malheureux; mais en même tems je ose de prié de me vouloir permettre d'avoir l'honneur de vous assurer que je ne laisserais pas passer la première occasion pour faire voir la reconnaissance de tous les bienfaits que mes sujets recevront d'auqu'un part.

Je connais cet soldat pour un de mes meilleurs sujets dans le Régiment, et je me peu persuadé que cet cas n'est nullement arrivé par sa negligence; c'est ainsi pourquoi je me trouve fort obligée, de non ceulement le pardonner, qu'aussi dire le plus grand Remerciments, à Monsieur Votre Mari, Monsieur de Salaberry, pour s'avoir se donner lui même la Peine de chercher les Effets perdues.

La première voyage que je ferai en ville, je ne manquerai pas de me donner l'honneur de vous faire mon compliment.

Je serai très charmé si vous vouliés bien avoir la grâce de faire mes très humbles respects à Monsieur de Salaberry, et de vouloir croire qu'il n'y avait personne dans le monde qui pourrait être avec plus de respect que celui qui a l'honneur de ce nommer de Votre Seigneuresse

le plus très humble et très obéissant serviteur

Chrétien Jules Practor

Lt. Colonel et Commandant du Regt de S. A. Mgr le Prince
Frédéric de Brunswick

Chatteau Riché le 8me de May 1783.

Madame

Madame de Salaberry,
Seigneuresse de Beauport,
Beauport (1).

(1) Archives de la province de Québec.

LES COLONS DE MONTREAL

(Suite)

601. Primot, Jacques. Basset, 5-10-59. Unique mention. Ce doit être une erreur du notaire qui, par le contexte, aurait dû mettre Jacques Le Ber, sinon Arthur Primot.

602*. Raisin, Marie. B. 1641. Soeur de la Congrégation de Notre-Dame. Recens. 1667. S. 1691.

603. Rebours, Marguerite. B. 1645. Basset, 23-10-59. Fille d'un marchand de Paris. Epouse, 1^o, le 24-11-59, Pierre Raguideau (307), et, 2^o, le 14-6-66, J. Guitaut (1047). Recens. 1666-1667.

604. Renaud, Antoine. B. 1648. Venu probablement avec sa mère, J. Crépeau (525). Recens. 1666-1667.

605*. Renouil, Jean. Soldat de la 16e escouade, 1663. Recens. 1667.

606*. Rouillé, Mathurin. Signe. Appelé, à tort, Rouillier. Né en 1633. Fut l'un des héros du combat du 6 mai 1662 (Faillon, II, 519). Soldat de la 1ère escouade, 1663. Recens. 1666-1667. Fondateur d'une communauté de Frères instituteurs en 1686 et frère Charon en 1695. *Canadian Antiquarian*, 1913, p. 63, et *B. R. H.*, 1916, p. 366.

607*. Roy, Jean. Vint avec sa femme, F. Bouet (509). Recens. 1666-1667. Était sergent du baillage, lors de son décès en 1676.

608*. Simon, Grégoire. Soldat de la 11e escouade, 1663. Concession, 29-9-66. Figure dans les actes de Basset de 1666-1667, quoique non inscrit au recens.

609*. Tériault, André. Aucune trace. Dut mourir en mer.

610*. Thibaudeau, Catherine. Venue avec son père, Mathurin (614). Dut mourir en mer.

611*. Thibaudeau, Jacques. Frère de la précédente. Dut mourir en mer.

612*. Thibaudeau, Jeanne. Soeur du précédent. Morte en mer.

613*. Thibaudeau, Marguerite. Soeur de la précédente. S. 8-10-59, âgée de 9 mois, sous le seul nom de Marguerite.

614* Thibaudeau, Mathurin. Venu avec sa femme, Cath. Aurard (498), un fils et 3 filles. Tous ses enfants meurent durant la traversée ou en arrivant. Concession 4-9-62. Soldat de la 16e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

615*. Trutault, Etienne. Charpentier. Un des héros du combat du 6 mai 1662. Soldat de la 6e escouade, 1663. Concession, 7-12-65. Epouse, le 10-1-67, A. Barbier (191). Recens. 1667. On le nomme souvent Trudeau.

616. Vauvilliers, Jeanne. B. 1632. Epouse, le 24-11-59, B. Basset (403). Recens. 1666-1667. Elle figure deux fois dans ce dernier recens.

617*. Vignal, abbé Guillaume. B. 1604. Ordonné en 1628. Tué par les Iroquois le 25-10-61.

Naissances:

618. Benoit, Elisabeth ou Isabelle. Fille de Paul (206). B. 13-7-59. Recens. 1666-1667.

619. Charly, Elisabeth ou Isabelle. Fille d'André (146). B. 3-6-59. Recens. 1666-1667. Après avoir épousé M. de Montenon en 1677, elle devint soeur Sainte-Françoise de la Congrégation Notre-Dame. S. 1713.

620. Dailleboust, Pierre. Fils de Charles (99). B. 24-6-59. Recens. 1666-1667.

621. De La Porte, Paul. Fils de Jacques (357). B. 15-4-59. Recens. 1666-1667.

622. Dumay (Demers), André. Fils d'André (154). B. 24-10-59. Recens. 1666-1667.

623. Dumay, Marguerite. Fille de Jean (241). B. 21-10-59.

624. Froget, Gabriel. Fils de Nicolas (387). B. et S. 9-6-59.

625. Gaudin, Catherine. Fille de Pierre (249). B. 11-5-59.

626. Gervaise, Jeanne. Fille de Jean (251). B. 5-5-59. Recens. 1666-1667.

627. Godé, Nicolas. Fils de Nicolas (15). B. 30-10-59. Recens. 1666-1667.

628. Lauson, Marguerite. Fille de Gilles (272). B. 24-5-59. Recens. 1666-1667.

629. LeBer de St-Paul, Louis. Fils de Jacques (418). B. 24-10-59. Recens. 1666-1667.

630. Le Cavalier, Jean-Baptiste. Fils de Robert (160). B. 3-7-59. Recens. 1666-1667.

631. Le Moyne, Françoise. Fille de Jacques (422). B. 25-9-59. Recens. 1666-1667. Fut soeur de la Congrégation de Notre-Dame. S. 1687.

632. Le Moyne de Ste-Hélène, Jacques. Fils de Charles (66). B. 16-4-59. Recens. 1666-1667. Epouse Melle de Carion. S. à Québec en 1690.

633. Loisel, Marie-Marthe. Fille de Louis (88). B. et S. 15-8-59.

634. Messier, Catherine. Fille de Michel (424). B. 11-7-59. Recens. 1666-1667.

635. Mousseaux, Françoise. Fille de Jacques (291). B. 10-11-59. Recens. 1666-1667.

636. Pichard, Louise. Fille de Jean (300). B. 22-6-59. Recens. 1666-1667.

637. Richôme, Barbe. Fille de Pierre (92). B. 22-6-59. Recens. 1666.

638. Richôme, Gabriel. Fils de Pierre (92). B. 22-6-59. S. 24-12-59.

639. Tessier, Agnès. Fille d'Urbain (94). B. 23-3-59. Recens. 1666-1667.

1660

Morin (*Vieux Montréal*, planche 3), fixe la population à 372 âmes et, à la planche 7, à 472.

Sur Dollard et ses compagnons, nous ne donnons que des renseignements sommaires, on en trouvera de plus complets dans nos études parues dans *Canadian Antiquarian*, 1912, p. 45 et seq. et 1913, p. 1 et seq.

640. Augier dit Desjardins, Christophe. Reg. N. D., 8-6-60. Compagnon de Dollard. Mort en 1660.

641. Caron, François. Serviteur chirurgien. S'engage à E. Bouchard (212). Basset, 2-12-60 et 30-5-62. Dernière mention.

642. Baudet, Antoine. Parrain, 13-11-60. Soldat de la 17^e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

643. Boisseau dit Cognac, Jacques. Basset, 25-1-60. Reg. N. D., 8-6-60. Compagnon de Dollard. Mort en 1660.

644. Couasné, Pierre. Signe. Basset, 4-10-60. Reg. N. D., 20-11-62. Soldat de la 5^e escouade, 1663. Justice, décembre 1663 ; dernière mention. On écrit, ordinairement son nom : Coisnay.

645. Colson, Nicolas. Chirurgien. Signe dans Basset, 7-9-60. S'associe avec E. Bouchard. Basset, 15-11-60. Basset, 9-12-60 ; dernière mention. Tanguay, I, 145, le nomme Courson.

646. Cousture, Guillaume. Mentionné seulement, dans l'inventaire de Dollard. Basset, 6-11-60.

647. Daoust, Jacques. B. 1643. Corroyeur. Signe dans Basset, 29-4-60. Recens. 1666-1667. Tanguay, I, 196, le nomme D'O, et le recens. Daux.

648. De Laval, Mgr François. Arrive à Montréal le 21 août, à 5 h. du soir (Faillon, II, 476). Basset, 19-9-60. Revient en 1664, avec M. de Mézy, et confirme plusieurs personnes le 11 mai.

649. Desautels, Étienne. Basset, 19-9-60. Unique mention.

650. Desruisseaux. Dit être arrivé en 1660, dans un document du 5-8-78. Doit être Pierre Lussaud dit Desruisseaux qui épouse Marguerite Sédillot (342), veuve de Jean Aubuchon (142), à Montréal, le 10-2-87.

651. Dupuis, Sébastien. Basset, 10-5-60. S. 28-3-61. Tué par les Iroquois.

652. Galibert dit des Coulombiers, Marc-Antoine. Basset, 4-7-60. Épouse, le 11-8-60, Suzanne Duverger (545). Caporal de la 20^e escouade 1663. Concession, 22-2-63. Recens. 1666.

653. Giraud, Mathurin. Basset, 10 et 13-5-60. Seules mentions. En 1662, il était à la Rochelle, France. Recens. 1666.

654. Guibert, Michel. Concession, 3-5-60. Promet défricher, 22-11-62, (Arch., du Sém.). Soldat de la 1^e es-

couade, 1663. Confirmé en 1664. Pris par les Iroquois en 1665, service mortuaire le 29-6-66.

655. Hébert dit Larivière, Laurent. Compagnon de Dollard. Mort en 1660. Reg. N. D., 8-6-60.

656. Jurie, Robert. Basset, 7-1-60. Compagnon de Dollad. Mort en 1660. Reg. N. D., 8-6-60. Son nom semble être mentionné dans la marge d'un acte fait par Closse, 25-10-51.

657. Malet, Pierre. Basset, 19-9-60. Épouse, le 23-10-62, Anne Hardye (810). Concession, 25-8-62. Soldat de la 4e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

658. Martin, Louis. Basset, 22-2-60 et 5-3-60. Vacher et boucher. Compagnon de Dollard. Mort en 1660. Reg. N. D., 8-6-60.

659. Ménard, R. P. Passe à Montréal, au mois d'avril 1660.

660. Morel, Estienne. Matelot. Basset, 13-5-60. Basset, 21-7-61. Dernière mention.

661. Perras dit Lafontaine, Pierre. Tonnelier. Basset, 10-1-60. Épouse le 21-1-60, D. Lemaistre (571). Concession, 20-8-62. Recens. 1666-1667.

662. Sevestre, Ignace. Signe. Basset, 10-5-60. Unique mention. Le 22-6-61, il est tué à l'île d'Orléans.

663. Soulard, Mathurin. Compagnon de Dollard. Mort à l'île St-Paul, 19-4-60. S. 20-4-60.

664. Thévenet, Jean. Chirurgien. Basset, 29-4-60. Recens. 1667.

665. Tiblemont, Nicolas. Serrurier. Compagnon de Dollard. Mort en 1660. Reg. N. D., 8-6-60.

Naissances:

666. Aubuchon, Médéric. Fils de Jean (142). B. et S. 7-8-60.

667. Barbier, Charles-Henri. Fils de Gilbert (2). B. 8-11-60. Recens. 1666-1667.

668. Basset, Jean. Fils de Benigne (403). B. 30-9-60. Recens. 1666-1667. Fut commis de Cavalier de La Salle. Se noya en 1679.

669. Beaujean, Jacques. Fils d'Elie (502). B. 26-10-60. Recens. 1666-1667.
670. Beauvais, Jean. Fils de Jacques (204). B. 26-9-60. Recens. 1666-1667.
671. Bourduceau, Marie-Anne-Geneviève. Fille de Médéric (448). B. 7-1-60.
672. Charbonneau, Joseph. Fils d'Olivier (517). B. 16-12-60. Recens. 1666-1667.
673. Closse, Jeanne-Cécile. Fille de Lambert (80). B. 22-6-60. Recens. 1666. Epouse Jacques Bizard en 1678 et Blaise des Bergères en 1694.
674. Dany, Jean. Fils d'Honoré (227). B. 20-6-60. Recens. 1666-1667.
675. De La Porte, Antoine. Fils de Jacques (358) B. 13-11-60. Recens. 1666-1667.
676. De Niau, Jacques. Fils de Marin (233). B. 2-11-60. Recens. 1666-1667.
677. De Saily, Marie-Angélique. Fils de Louis Artus (452). B. 29-9-60. Recens. 1666-1667.
678. Descarris, Louis. Fils de Jean (38). B. 8-11-60. Recens. 1666-1667.
679. Desroches, Jacques. Fils de Jean (72). 31-3-60. Recens. 1666-1667.
680. Ducharme, Louis. Fils de Fiacre (240). B. 23-8-60. Recens. 1666-1667. Tué au combat de Laprairie en 1691.
681. Fillastreau, Jean. Fils de René (457). B. 27-6-60. Recens. 1666-1667.
682. Goyer, Jeanne. Fille de Pierre (559). B. 28-11-60. Recens. 1667.
683. Heurtebize, Pierre. Fils de Marin (261). B. 7-11-60. Recens. 1666-1667.
684. Hunault, Pierre. Fils de Toussaint (264). B. 22-11-60. Recens. 1666-1667.
685. Jannot, Pierre. Fils de Marin (265). B. 27-3-60. Recens. 1667 chez Bouchard (1,023).
686. Laire, Nicolas. Fils d'Estienne (270). B. 3-4-60. Recens. 1666-1667.
687. Leduc, Joseph. Fils de Jean (122). B. 22-5-60. Recens. 1666-1667.

688. Léger, Marie. Fille d'Adrian (419). B. 30-10-60. Recens. 1666-1667, chez Jousset (268).
689. LeMerché, Jean. Fils de Jean (277). B. 17-9-60. S. 25-5-63.
690. LeMoynes, Jacques. Fils de Jacques (422). B. 29-11-60. Recens. 1666-1667. Au recens. de 1666, il est nommé, Saint-Père. Marchand au Détroit en 1706. Tanguay, I, 381.
691. Le Sel, Gabriel-Lambert. Fils de Gabriel (162). B. 1-2-60. Recens. 1666.
692. Lorrin, Pierre. Fils de Pierre (469). B. et S. 19-10-60.
693. Lorrion, Jean. Fils de Mathurin (473). B. 25-1-60 Recens. 1666-1667.
694. Millet, Nicolas. Fils de Nicolas (284). B. 14-8-60. Recens. 1666-1667.
695. Milot, Claude-Philippe. Fils de Jean (286). B. 22-7-60. Recens. 1666-1667.
696. Perras, Pierre. Fils de Pierre (661). B. 31-10-60. Recens. 1666-1667.
697. Raguideau, Angélique-Marie. Fille de Pierre (307). B. 22-8-60. Au recens. de 1666, elle est nommée Reguindeau et à celui de 1667, elle est chez J. Guitaut (1,047).
698. Robutel, Jeanne-Paule. Fille de Claude (309). B. 17-1-60. Recens. 1666-1667. Morte subitement en 1692.
699. Roy, Jeanne-Françoise. Fille de Jean (607). B. 11-2-60. Recens. 1666-1667.
700. Théodore, Marie-Barbe. Fille de Michel (316). B. 4-12-60. Recens. 1666-1667, chez Glory (460).
701. Valliquet, Mathurin. Fils de Jean (319). B. 16-9-60. Recens. 1666-1667.

1661

Au cours de cette année plus de 23 colons de Montréal furent pris par les Iroquois et menés en captivité. La plupart de ces prisonniers furent relâchés à l'automne ; les autres subirent le supplice du feu (Faillon, II, 428,431).

702. Aubrenan, Tec Cornelius. "Irlandais, serviteur domestique de la sainte Vierge". Pris par les Iroquois en 1661, on le crut mort et l'on fit l'inventaire de ses biens. Basset, 5-5-61. Ce notaire le nomme Tècle Cornelius. Soldat de la 7^e escouade, 1663. Recens. 1667.

703. Bertrand, sieur de La Freminièrre, François. S. 29-9-61, âgé de 23 ans. Tué la veille par les Iroquois.

704. Bonnefons, Pierre. Chirurgien. Basset, 4-12-61. Caporal de la 3^e escouade, 1663. Justice seigneuriale, janvier 1665. Il est possible que le chirurgien Passerieu dit Bonnefond dont parle Tanguay, I, 467, soit le même personnage.

705. Boutereau, Vincent. B. 1627. S. 28-3-61. Tué par les Iroquois. Faillon, I, 431, le nomme Boudreau.

706. Brodeux, Louise. Veuve de Jean Soviot dit Lavergne. Basset, 23-4-61. Mère de Jean Soviot (736) et de Marie Soviot (480). Elle n'était pas présente au mariage de sa fille en 1658. Au recens. de 1667, elle figure sous le nom de Brodeur.

707. Caillé, Pierre. Dit être arrivé en 1661 dans un doc. du 5-8-78.

708. Corbin, Charles. Signe une quittance non datée, au bas d'un acte de Basset, 18-12-61.

709. Crevier, Jean. Le 20-7-61, au baptême de Pierre LeMoynne d'Iberville il représente Pierre Boucher, de Trois-Rivières.

710. D'Ailleboust des Musseaux, Barbe. Né à Québec en 1653. Dut venir demeurer à Montréal avec ses parents à l'hiver de 1660-61. (V. nos 99 et 723). Elle figure aux recensements de 1666-1667.

711. D'Ailleboust de Coulonge, Louis. Né à Québec en 1656. Frère de la précédente. Figure aux recens. de 1666-1667.

712. Deschênes, sieur. Mentionné dans l'inventaire d'Olivier Martin (282). Basset, 23-4-61.

713. Desjardins, Jean. Basset, 23-4-61. Unique mention.

714. Duchesnes, Joseph. B. 1642. S. 26-10-61. Tué la veille par les Iroquois.

715. Dufresne, dit Le Normand, Jacques. Fait prisonnier par les Iroquois en 1661 (Faillon, II, 505). Basset, 29-6-62. Soldat de la 10e escouade, 1663. Tué par les Iroquois le 9-8-64.

716. Duval, Martin. Tanguay, *A travers les registres*, p. 43, rapporte qu'il a vu dans les registres de Montréal, que ce Duval fut massacré par les Iroquois, 30-8-61.

Nous n'avons rien trouvé de tel. Dans son *Dictionnaire généalogique* Tanguay prénomme ce colon Marin et n'indique pas où il a été tué. Duval semble avoir toujours demeuré dans la région de Québec.

717. Gaillard, Jean. Chirurgien. Basset, 4-12-61. Parrain, 7-10-62 ; l'officiant lui donne le titre de " sieur-gent ". Basset, 5-7-67.

718. Garrier, Jean. Signe le 20-1-61, au bas d'un acte de Basset des 22-11-59, et le 15-2-61, au bas d'un acte du même, en date du 22-11-59. Seules mentions.

719. Godefroy, Jean Amador. Parrain, 4-8-61. Unique mention.

720. Juron dit Lafontaine, Louis. Parrain, 29-1-61. Recens. 1666. Semble être le Louis Fontaine qui arrive en 1653 (243).

721. La Roze. Serviteur domestique. Basset, 19-9-61. Unique mention.

722. Le Gardeur de Repentigny, Catherine, femme de Charles d'Ailleboust des Musseaux (99). Elle dut venir demeurer à Montréal en 1659 ou 1660, mais sa présence n'est constatée qu'en 1661.

723. Le Loutre dit Lanné, André. Matelot. Basset, 21-6-61. Unique mention. Tanguay, I, 47 et 374, le nomme André Berthelot dit le Loutre.

724. Marcout, Claude. Cuisinier du séminaire. Basset, 24-4-61. Soldat de la 2e escouade, 1663. S. 12-9-63. Tué la veille par les Iroquois. Suivant les documents, son nom est écrit : Marco, Marcoult ou Marcou.

725. Millet, Jean. Tué par les Iroquois à coups de bâton. S. 22-6-61.

726. Moyen, Jean-Baptiste. Parisien. B. 1643. Tué par les Iroquois. S. 29-10-61. Faillon, II, 505, croit qu'il était frère d'Élisabeth et de Marie Moyen.

727. Mulloys de La Borde, Madeleine. Signe. Mairaine, 21-9-61. Figure dans plusieurs actes de Basset, de 1662 à 1663. Épouse, le 20-6-64, Pezard de la Touche (981). Dans certains documents on la prénomme Madeleine, et dans d'autres Marguerite. Elle signe : Madeleine.

728. Nolan, Pierre. Signe dans Basset, 11-5-61. Serviteur domestique du Séminaire. Serait-ce le même qui est dit "chevalier" et se marie à Québec en 1663 ? V. Tanguay, I, 452.

729. Numan dit Flamand, Robert. "Flamens de nation". Basset, 24-4-61. Soldat de la 9e escouade, 1663. Dans l'ordonnance créant cette milice, on le nomme "Nuemance, hollandais". Recens. 1667. Basset écrit ce nom "Nuement".

730. Pitre, Pierre. Hollandais. Fait prisonnier par les Iroquois. Basset fait l'inventaire de ses biens, 5-5-61. D'autres prétendent qu'il mourut dans les bois.

731. Rocqueville dit Faisluyeur, Charles. Pris par les Iroquois. Basset fait l'inventaire de ses biens, 5-5-61. Unique mention.

732. Rouillard, Mathieu. Dit être arrivé en 1661 dans un document du 5-8-78. Doit être le colon du même nom qui vécut à Batiscan. V. Tanguay, I, 528.

733. Roulleau, Jacques. Charpentier. Parrain, 19-2-61. Soldat de la 9e escouade, 1663. Basset, 6-7-63. Dernière mention. Parfois on écrit son nom : Roulo, Roulot et Rouleau.

734. Sabatier, François. Signe. Parrain, 24-12-61. Basset, 9-7-62. Épouse Jeanne de Monchy, fille de Nicolas (896), le 19-12-75.

735. Sevestre, Charles. S. 9-4-61. Agé de 16 ans. Noyé.

736. Soviot, Jean. Fils de Louise Brodeux (706). Possédait une terre en 1666 (Souart, 26-7-66). Au recens. de 1667, il est chez sa mère et on le nomme Soujet, par erreur.

Naissances:

737. Aguenier, Paul. Fils de Léger (137). B. 24-9-61. Recens. 1666-1667, chez Berranger.

738. Bailly, Marie. Fille de François (500). B. 9-9-61. Recens. 1666-1667.
739. Beauchamp, Denise. Fille de Jacques (501). B. 27-2-61. Recens. 1666-1667.
740. Benoit, Laurent. Fils de Paul (206). B. 2-1-61. Recens. 1666-1667.
741. Bessonnet, Jacques. Fils de Pierre (443). B. 28-8-61. Basset, 14-9-63.
742. Bouchard, Zacharie Fils d'Étienne (212). B. 17-3-61. Recens. 1666-1667.
743. Cardinal, Gabriel. Fils de Simon (514). B. 12-2-61. Recens. 1666-1667.
744. Chapperon, Jacques. Fils de Jean (450). B. 12-3-61. Recens. 1666-1667.
745. Dailleboust, Paul. Fils de Charles (99). B. 31-3-61. Recens. 1666-1667.
746. Dumay, Jean. Fils de Jean (241). B. 6-7-61.
747. Dumay, Jean-Baptiste. Fils d'André (154). B. 31-8-61. Recens. 1666-1667.
748. Galbrun, Jacques-Simon. Fils de Simon (247). B. 16-5-61. Recens. 1666-1667.
749. Galibert, François. Fils de Marc-Antoine (652). B. 24-12-61. Recens. 1666.
750. Gaudin, Gabriel. Fils de Pierre (249). B. 1-7-61.
751. Gervaise, Jean. Fils de Jean (251). Recens. 1666-1667.
752. Geté, Catherine. Fille d'Urbain (252). B. 10-3-61. Recens. 1666-1667.
753. Guertin, Elisabeth-Marie, Fille de Louis (256). B. 6-2-61. Recens. 1666-1667.
754. Hubert, Louis. Fils de Nicolas (331). B. 12-5-61. Recens. 1666-1667.
755. Le Moyne d'Iberville, Pierre. Fils de Charles (66). B. 20-7-61. Recens. 1666-1667.
756. Le Roy, Jean. Fils de Simon (280). B. 19-5-61. Recens. 1666-1667, chez Pigeon (836).
757. Loisel, Charles. Fils de Louis (88). B. 5-10-61. S. 8-11-61.

758. Martin, Marie. Fille de Pierre (283). B. 9-11-61. Recens. 1666-1667. A ce dernier recens. elle est nommée Langevin.

759. Messier, Jeanne. Fille de Michel (424). B. 18-6-61. Recens. 1666-1667.

760. Milot, Dominique. Fils de Jean (286). B. et S. 4-8-61.

761. Mousseaux, Marie-Anne. Fille de Jacques (291). B. 8-11-61. Recens. 1666-1667.

762. Panier, Catherine. Fille de Daniel (593). B. 8-1-61. Recens. 1666-1667.

763. Perrin, Michelle. Fille d'Henri (126). B. 24-8-61. Recens. 1666-1667.

764. Picard, Michelle. Fille de Hughes (299). B. 6-7-61. Recens. 1666-1667.

765. Pichard, Louise. Fille de Jean (300). B. 29-1-61. Recens. 1666-1667. Au recens. de 1666, elle est nommée Richard.

766. Prud'homme, Catherine. Fille de Louis (129). B. 26-3-61. Recens. 1666-1667.

767. Richôme, Jacques. Fils de Pierre (92). B. 19-2-61. Recens. 1666.

768. Roiné, Marie-Barbe. Fille de François (312). B. 4-1-61. Au recens. de 1666 elle est nommée Boisnet. Tanguay, I, 536, écrit Rouanet.

769. Tessier, Urbain. Fils d'Urbain (94). B. 7-6-61. Recens. 1666-1667.

770. Testard, Gabriel. Fils de Jacques (481). B. 4-8-61. Recens. 1666-1667.

771. Thibaudeau, Marie-Marthe. Fille de Mathurin (614). B. 21-2-61. Recens. 1666-1667.

1662

M. de Mons, commissaire envoyé par le roi, au Canada, en 1662, vint avec 300 à 400 personnes (Faillon, II, 499). Il est probable qu'un certain nombre de ces colons se rendirent à Montréal.

772. Alexandre... "Camarade de Jacques Rouleau". Basset, 8-2-62. Peut-être Alexandre Berranger (779).

773. Anet, Thomas. Domestique. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Justice 11-8-63. Dernière mention. Son nom est écrit : Annés, Anet et Annet, suivant les actes.

774. Arnaud. Marchand. Basset, 19-10-62 et 18-6-63 ; seules mentions.

775. Arnoul, Jean. Domestique de l'Hôtel-Dieu. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62.

776. Augrin, Jean. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Témoin à un mariage. Rég. N. D. 28-11-63. Dernière mention.

777. Bazire, Charles. Marchand. Basset, 19-10-62, au bas d'un acte en date du 6-9-62.

778. Belgrade. . . " Un des soldats de la garnison ". Mentionné dans Basset, 8-2-62.

779. Berranger, Alexis et Alexandre. Parrain, 23-11-62. Basset, 29-9-63. Épouse en 1663, Marie Frie (458). Confirmé en 1664. Recens. 1666-1667.

780. Besnard, Denis. Promet défricher. Arch. du Sém. 3-11-62. Unique mention.

781. Boisvin, Pierre. Domestique. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62.

782. Borry dit Grandmaison, Laurent. Tanneur. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Soldat de la 13^e escouade, 1663. Concession, 28-11-65. Recens. 1666-1667. Devint seigneur du fief de la Guillodière.

783. Bouin, Jacques. " Un des compagnons du lieu. " Basset, 8-2-62. Époux de Marguerite Peley (1422). Recens. 1667.

784. Bourgeois, Claude. Corroyeur. Promet défricher. Arch. du Sém., 3-11-62. Basset, 6-9-63 et 9-1-64, mentionne une dame Bourgeois, sans donner son nom de fille. Au recens. de 1666, Claude est dit marié en France.

785. Brazo, André. Promet défricher. Arch. du Sém., 22-11-62. Unique mention.

786. Brunet dit Belhumeur, Antoine. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Soldat de la 9^e escouade, 1663. Épouse, le 28-11-63, Françoise Moisan (912). Concession, 5-12-65. Recens. 1666-1667.

787. Caël, François. Promet défricher. Arch. du Sém., 2-11-62. Soldat de la 3e escouade, 1663. Basset, 7-1-64. Dernière mention. On le nomme parfois Cail et Cahel. Il va demeurer à Laprairie.

788. Caille dit La Petite Rochelle et La Rochelle. Pierre. Basset, 24-8-62. Concession, 3-5-65. Justice, 15-9-67. Dernière mention.

789. Campeau, Étienne, maçon. Promet défricher. Arch. du Sém., 22-11-62. Soldat de la 9e escouade, 1663. Dans le rôle de cette milice on écrit Champo (V. No. 1146). Épouse, le 26-11-63, C. Paulo (915). Concession, 2-5-65. Recens. 1666-1667. Appelé Limousin en 1688.

790. Cerre dit Le Soldat, Jacques. Promet défricher. Arch. du Sém., 22-11-62. Unique mention.

791. Chevalier dit le Normand, Jean-Joseph. Cordier. Basset, 30-1-62. Soldat de la 14e escouade, 1663. Recens. 1666. Basset, 23-12-67.

792. Courpron... "Un des soldats de la garnison". Basset, 8-2-62.

793. Daluzeau dit La Garenne, Jean. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Concession, 24-2-67. Parrain, 8-8-63, et nommé de Lusion. Recens. 1667, soldat de la garnison.

794. De la Porte, Louis. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Soldat de la 2e escouade, 1663. Confirmé en 1664. Dernière mention.

795. De la Valière, Denis. Aurait signé, à Montréal, le 3-5-62, un document concernant la prise de possession de la baie d'Hudson (Roy, *Histoire de la Seigneurie de Lauzon*, I, 215).

796. De Mons, M., Commissaire du roi. Visite Montréal (Faillon II, 499).

797. Denis, Antoine. Justice, 19-4-62. Basset, 6-7-63. Dernière mention. Vécuit à Boucherville.

798. De Saintes, Étienne. Armurier. Promet défricher. Arch. du Sém., 1-11-62. Soldat de la 5e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

799. De Vauchy, Pierre. Menuisier. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Soldat de la 2e escouade,

1663. Epouse, le 21-11-67, G. Laisné (1387). Recens. 1666-1667. Quelques auteurs l'ont nommé Vaachy et Vanchy.

800. D'Origny... Un des officiers ou soldats de la garnison. Basset, 8-2-62.

801. Du Breuil... Un des soldats de la garnison. Basset, 8-2-62.

802. Du Prateau... Un des soldats de la garnison. Basset, 8-2-62.

803. Fierabras, Martin. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Unique mention.

804. Fournier, Jean. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Recens. 1667. Il était époux de Marie Crespin (1327), mais on ne trouve trace de cette dernière qu'au recensement.

805. Giard, Nicolas. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Concession, 6-4-65. Epouse, le 17-11-65, C. Prat (1063). Recens. 1667,

806. Goyet dit La Violette, Mathurin. Soldat. Par-
rain, 31-12-62. Soldat de la 13e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

807. Grenet, Guillaume. Basset, 29-9-62. Soldat de la 11e escouade, 1663. Basset, 23-12-63. Dernière mention.

808. Griffon, Louis. B. 1641. S. 7-2-62. Tué par les Iroquois le 6.

809. Haquin, Elisabeth. B. 1646. Basset, 9-7-62. Epouse, le 26-4-63, A. Courtemanche (524). Recens. 1666-1667.

810. Hardye, Marie-Anne. Basset, 9-7-62. Epouse, le 23-10-62, Pierre Malet (657). Recens. 1666-1667.

811. Hasté, Jean. Parisien. S. 28-6-62. Tué par les Iroquois.

812. Holier, Guillaume. Flamand. Basset, 29-9-62. Soldat de la 5e escouade 1663. Confirmé en 1664. Signe : Uilem holier.

813. Homo, Louis. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Recens. 1666-1667. Tanguay, I, 308, le nomme Hoinier et Horne. Le recens. de 1667 l'appelle Hommier.

814. Hordequin, Jacques. Menuisier. Promet défricher. Arch. du Sém., 21-11-62. Soldat de la 2e escouade, 1663. Recens. 1667. Frère donné, chez les SS. de la Congrégation de Notre-Dame.

815. La Cour. Se noie proche Trois-Rivières, ainsi qu'un autre officier de Montréal en poursuivant des séditieux de Montréal (*Journal des Jésuites*, 15-9-62).

816. Lafleur. . . "Un des soldats de la garnison." Basset, 8-2-63.

817. Lafontaine, Antoine. "Un des soldats de la garnison", Basset, 8-2-62. Promet défricher en 1662 (Faillon, II, II). Soldat de la 3e escouade, 1663. Seules mentions.

818. Langevin, René. Promet défricher. Arch. du Sém., 3-11-62. Parrain, 1-11-62. Soldat de la 3e escouade, 1663. Dernière mention.

819. La Pointe. . . "Un des soldats de la garnison", Basset, 8-2-62.

820. Le Ber, Anne. B. 1656. Dut venir avec son père, François (821). Recens. 1666-1667.

821. Le Ber, François. B. 1626. Probablement veuf de Marguerite Le Sueur, lorsqu'il vint à Montréal. Basset, 19-10-62, au bas d'un acte daté du 6-9-62. Épouse, le 2-12-62, Jeanne Testard (846). Soldat de la 4e escouade, 1663. Recens. 1666-1667.

822. Le Compte, Jean. Originaire d'Orléans. S. 7-2-62. Tué par les Iroquois le 6.

E.-Z. MASSICOTTE

(A suivre)

QUESTION

Cartier dans le récit de son deuxième voyage au Canada a noté quatorze îles entre l'île aux Coudres et l'île d'Orléans. Le grand marin dans ses relations de découvertes est d'ordinaire très précis. Il n'a pas donné le chiffre quatorze à la légère. Il a vu et compté ces quatorze îles. Peut-on me donner les noms des quatorze îles ou îlets qui se trouvent entre l'île aux Coudres et l'île d'Orléans?

Marin